

LE DEVOIR

Directeur-gérant: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

CANADA (Sauf Montréal et la banlieue)	\$ 6.00
E.-Unis et Empire britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00

CANADA	2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

L'accord de Munich et notre "obligation morale" envers les réfugiés

A propos d'un mémoire de l'"All-Canadian Congress of Labor" — Il faut tout de même mettre dans ses raisonnements un peu de logique et de sens commun

L'association ouvrière dite *The All-Canadian Congress of Labor* est absolument distincte, comme l'on sait, et du Congrès des Métiers et du Travail du Canada (groupement des syndicats dits internationaux) et de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, groupement des syndicats catholiques et nationaux.

L'*All-Canadian Congress* a donc, à la fin de la semaine dernière, par la voix de son président, M. A.-R. Mosher, présenté au gouvernement fédéral son cahier de vœux et de doléances annuel. L'événement, survenant en pleine période des Fêtes, n'a guère retenu l'attention du public. Il convient donc d'y revenir.

Car l'*All-Canadian Congress*, à propos de l'entrée possible au pays des réfugiés européens, a pris une attitude qui, par un côté, diffère, croyons-nous, d'à peu près tout ce qu'on a vu jusqu'ici.

Nous citons le compte rendu du *Citizen*, d'Ottawa, numéro du 7 janvier:

Le Canada devrait ouvrir ses portes à une quantité limitée de réfugiés européens pour remplir une obligation morale créée par l'accord de Munich, à soutenir hier avec vigueur [argué] l'All-Canadian Congress of Labor dans son exposé annuel au gouvernement du Dominion.

"Même s'il était nécessaire de faire vivre [to maintain] ces immigrants, le coût pour la nation serait infinitésimal comparé à ce qu'aurait coûté la guerre", déclare le mémoire du Congrès.

Il demande, en conséquence, non seulement que les règlements qui concernent l'immigration soient modifiés en ce sens à la prochaine session du Parlement, mais que le gouvernement "aide à toutes les façons possibles les efforts qui sont faits pour diminuer les souffrances des infortunés victimes d'une persécution inhumaine et sans relâche".

Bloc-notes

A Rome

M. Chamberlain passera par Paris avant de se rendre à Rome, cette semaine. Il causera avec M. Daladier avant de reprendre contact avec le Duce, au Palais Chigi. La France a fait entendre qu'elle n'a rien à céder à l'Italie du côté de la Corse et de la Tunisie, s'il y a des accommodements possibles pour ce qui est du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba, en Ethiopie. Et quant au canal de Suez, dont l'Italie se sert depuis quelques années, là aussi il peut intervenir un arrangement raisonnable, — non pas des concessions, mais un accord où l'Italie paierait ce qu'elle pourrait recevoir et qu'elle n'a aucun droit d'exiger. Négocier et payer, c'est une autre affaire que d'emporter le morceau de haute lutte. En Tunisie, la France, il est vrai, ne détient qu'un protectorat, et il y a là 94,000 Italiens contre 108,000 Français. Néanmoins il est entendu entre le bey de Tunis et le gouvernement français, aux termes du traité de 1881, que l'occupation française ne devra cesser que du commun accord des deux parties au traité. Or le bey de Tunis vient de déclarer pendant la visite de M. Daladier que la population et le gouvernement tunisiens tiennent à la prolongation du protectorat. Au surplus, les Français détiennent 630,000 hectares de terrains exploités pour fins agricoles, sur le territoire tunisien, alors que les agriculteurs italiens n'ont que 77,000 hectares, malgré une campagne d'achat en masse menée avec des fonds provenant d'Italie, en ces dernières années, afin de grossir l'importance de l'intérêt italien en Tunisie. Un grand nombre des Italiens qui vivent en Tunisie y vivent comme manoeuvres, valets de ferme, main-d'oeuvre agricole supplémentaire, etc. Il y a encore assez peu de propriétés agricoles italiennes. Il y a également quelque 60,000 Juifs qui, vu la politique antisémite de l'Italie, se sont réfugiés en Tunisie, à tout changement de régime. La Tunisie n'offre donc aucun espoir raisonnable à Rome. Du côté de Suez, l'Egypte est maîtresse de la situation: car elle a consenti à la société exploitatrice du canal un bail de 99 ans expirant en 1968 et aux termes duquel, cette année-là, la propriété du canal doit retourner entièrement à l'Egypte. Entretiens, la France, qui a souscrit dès le début plus de la moitié des actions originales dont le produit permit l'exécution des travaux de Desseps, détient encore la majorité des actions, après quoi c'est l'Angleterre, puis l'Egypte et puis la Hollande. L'Italie n'a rien eu à voir à la construction non plus qu'à l'exploitation du canal. Ce n'est que depuis 1936 qu'elle s'en sert un tant soit peu. Elle n'a fait en moyenne, depuis trois ans, que 16 pour cent du mouvement du canal, malgré son intérêt en Ethiopie et ses échanges de ce côté. Les simples usagers du canal auraient-ils des droits égaux à ceux qui en ont fait tous les frais de construction en 1860-1868 et qui en sont propriétaires depuis 1868? Les règlements du canal pouvaient à ce que cette voie de communication reste ouverte à toutes les nations, même en temps de guerre, de quelque côté que ce soit. L'Italie n'est donc pas

mal traitée. Il se peut qu'elle devienne actionnaire, si Paris et Londres le veulent; mais alors Rome devra payer son bloc d'actions un prix raisonnable, — et l'action de Suez, c'est une des valeurs les plus prisées sur les marchés d'Europe. Pour ce qui est de Djibouti, le gouvernement français consentira peut-être à céder une participation à Rome dans le chemin de fer Djibouti-Ethiopie contre la concession appartenant à la France; mais là encore, ce serait à prix d'argent, comme il conviendrait, et sans aucune concession politique sur Djibouti, territoire français dont Londres ne voudra jamais permettre la cession à l'Italie; car alors ce serait laisser s'établir presque en face d'Aden, qui commande l'entrée de la mer Rouge, une base italienne susceptible de mettre obstacle à la navigation anglaise du côté des Indes et de l'Australie. Tout cela, Mussolini le sait. Ce n'est donc pas en adoptant la manière forte qu'il obtiendra ce que Paris ne voudra jamais céder sous le coup de la menace. Des tractations amicales, un marché d'affaires, soit. De l'extorsion par crainte d'une guerre? La France est-elle si ruodoy, même par un matamore.

Deux morts

Avec le sénateur Casgrain, mort dans sa quatre-vingt-troisième année, disparaît un des derniers survivants, parmi les intimes de sir Wilfrid Laurier. Celui-ci l'avait nommé il y a quelque trente-huit ans au Sénat; et M. Casgrain lui fut d'une fidélité et d'un attachement constants. D'une famille originaire du bas Saint-Laurent et qui a donné à l'Eglise, à la vie publique et à la magistrature plusieurs membres en vue. — M. Casgrain était le frère de M. le chanoine Casgrain, de Québec, ancien officier dans l'armée anglaise, et qui est prêtre dévoué à la cause des immigrants catholiques au pays et connaît à fond la question si compliquée de l'immigration. — L'homme qui vient de mourir parlait de préférence, au Sénat, de la question des transports, dans laquelle il s'était spécialisé. De commerce agréable, libéral à fond, en politique, M. le sénateur Casgrain comptait de nombreux amis, dans les milieux montrealais. Présent en même temps qu'on apprendrait cette mort, l'on annonçait aussi celle d'un homme bien plus jeune, M. le docteur Arthur Vallée, de Québec, universitaire et professeur en vedette de l'Université Laval. Il n'avait que 56 ans. D'une culture étendue, d'un beau talent, il était petit-fils, par sa vénérable mère, morte ces mois derniers à l'âge avancé, de P.-J.-O. Chauveau, ancien premier ministre de la province; et il était le fils d'un des premiers alliés du Canada, M. le docteur Vallée, mort à Québec au début du siècle présent, et qui fut un médecin remarquable, à tous points de vue. M. Arthur Vallée, tenant une place importante dans la vie intellectuelle québécoise. Héritier de belles traditions, il leur fit honneur, de toutes façons. Québec sera plus pauvre de l'avoir vu enlevé si tôt à l'affection d'une belle famille, à de nombreuses amitiés et à l'estime de tous ceux qui, Canadiens ou Français, ont pu le connaître, le fréquenter et l'apprécier.

Galéjade

Comme s'en vont les reines...

Non! Il ne s'agit pas du livre de Mme Colette Yver: c'est de l'histoire royale de son chien Bibiche à Québec. L'on connaît par le journal la *semaine dernière*, dans le convoi qui le conduisit à Montréal à Québec. Parce qu'il n'avait pas voulu descendre à s'enfermer dans un panier, comme un dindon, ou dans une cage, comme un canari, seigneur Bibiche connut l'affront de faire quelque 180 milles dans un vulgaire fourgon à bagages, lui qui ne connaissait jusqu'ici que les cabines et les chambrettes de luxe! Il se souviendra longtemps de son voyage au Canada; et lorsque l'on verra devant lui la proverbiale hospitalité québécoise, il saura répondre, dans son langage imagé de toutou parisien: "C'te blague! Laisse-moi rigoler!"

Si encore Bibiche avait été seul à valiser l'affront, il eût pu pardonner à ses bourreaux; mais hélas! il a fallu que sa bienfaitrice elle-même, la reine Victoria d'un soir, parlaget sa disgrâce en partageant, par sympathie, son wagon.

Avec son imagination féconde, la grande artiste française aura pu évoquer toutes les reines malheureuses de l'histoire: reines chassées de leurs royaumes, reines fugitives sous des vêtements d'emprunt, reines cachées dans des voitures de fortune, reines tragiques.

Madame Morlay était venue au Canada jouer Victoria d'Angleterre; et voilà qu'elle ébauche, dénouement tragique en moins, le rôle de Marie-Antoinette de France... sauf qu'elle n'est pas prisonnière de la Conciergerie mais des Messageries; qu'elle ne monte pas dans la sinistre charrette mais dans un fourgon à bagages. Et, malgré tout, ce qui fait d'elle un bout de pénible voyage ce n'est pas l'échafaud, ce sont les acclamations québécoises.

Le plus à plaindre dans cette lamentable odyssee, c'est ce malheureux Bibiche, cause de tout le désagrément. Il n'osera plus reparaitre sur la scène — au moins au Canada — après une aussi basse injure. Pour comble d'infortune, il fallut précisément que ce fût en plein pays britannique, se disant loyal à la couronne d'Angleterre, que le caniche si habile à jouer le Britannique racé subit une telle déchéance.

Ces chemins de fer canadiens, quels chemins de routes! dira Bibiche méditant sur les ennuis d'une vraie vie de chien, — ou d'une vie de vrai chien.

Lucien DESBIENS

EN PAGE 6: — Le congrès annuel du Conseil fédéral de l'Association professionnelle catholique des Voyageurs de Commerce.

Nomination prochaine d'un évêque à Amos (Voir en page 3)

Le carnet du grincheux

"M. W. L.-M. King se marie" (titre du Canada) Il ne s'agit pas du premier ministre, mais de son neveu; c'est ce qui explique que la nouvelle n'est que sur une colonne. Elle le serait au moins sur deux s'il s'agissait de celui-là au lieu de celui-ci.

A Toronto les gangsters opèrent: ils viennent de flamber la cervelle à un bookie et ils lui ont volé des bijoux de grande valeur.

Perplexité à la suite de ce meurtre. S'agissait-il d'un vol ou d'une vengeance? Moralité: si vous voulez qu'on sache pourquoi on vous a tués, ne portez jamais de bijoux coûteux.

Un journal de Québec a publié sous le nom du sénateur J.-B. Casgrain le portrait du sénateur Charles Beaudin, qui n'a nullement l'envie ni l'apparence de vouloir mourir avant l'âge respectable de son collègue de Lanauzière.

Si Rome veut rapatrier tous les Italiens vivant à l'étranger, le métier de cireur de bottes sera encombré en Italie.

Radio-Etat veut avoir son immeuble à Montréal. Elle pourrait pourtant avoir des déficits même sans cela.

Le Grincheux

Le Canada a droit à une politique de neutralité

L'intervention du pays dans les affaires d'Europe est un principe de plus en plus répudié par les Canadiens

Sur un article du professeur F.-R. Scott, auteur de "Canada Today"

Ottawa, 9. — A la veille de l'ouverture de la dernière session du dix-huitième Parlement, il importe en tout premier lieu d'exiger du gouvernement des précisions sur le sujet de sa politique extérieure. Depuis quelques mois on répète que les crédits militaires seront plus considérables en 1939 que par les années passées. Le ministre prétendra, encore une fois, que cet argent sera employé uniquement à la défense du territoire canadien, alors qu'en divers milieux on continuera de voir dans ce réarmement intensif une préparation à une guerre extérieure, soit à une guerre impériale éventuelle. Le premier ministre, personnellement responsable, à titre de secrétaire des Affaires extérieures, de la politique extérieure du Canada, réussira peut-être de nouveau à éluder le fond du problème en ayant recours à des déclarations à double sens qui feront plaisir à la fois aux impérialistes et aux partisans d'une politique canadienne. Il ne faut rien négliger, toutefois, pour informer les Canadiens de leurs véritables intérêts, afin qu'à leur tour ils demandent à leurs représentants au Parlement de prendre une attitude vraiment nationale lorsqu'ils auront à décider de notre politique extérieure.

M. F.-R. Scott, professeur à l'Université McGill, vient de publier dans le *Foreign Affairs* une étude qui donne l'essentiel du problème et marque les principaux points sur lesquels l'opinion publique canadienne est nettement divisée. M. Scott est l'auteur de *Canada Today*, qui a connu, ces mois derniers, un succès retentissant et fait scandale dans les milieux impérialistes. (Il en paraîtra bientôt une édition en français). L'une des conséquences de la révolution diplomatique qui a eu lieu depuis 1930, dit-il, a été de rendre de plus en plus les Canadiens d'une politique de participation aux guerres européennes. Jusqu'en 1931, alors que le parti conservateur en Angleterre commença de modifier considérablement la politique étrangère de Grande-Bretagne, peu de Canadiens croyaient qu'il fût possible d'en arriver à ce résultat. Cela se comprend. Le Canada a été l'un des derniers pays importants des Amériques à conquérir son autonomie; de là la théorie de l'aide militaire à la mère-patrie. En 1899, les Canadiens ont même sacrifié le principe démocratique pour lequel on entendait aujourd'hui une croisade intercontinentale, et ils aidèrent la Grande-Bretagne à subjuguier les Boers. En 1914, ils ont consenti à entrer automatiquement en guerre contre l'Allemagne. Depuis, le Canada a fait partie de la Société des Nations, échangeant le principe de l'aide impériale pour celui de la sécurité collective sur une base internationale.

L'anarchie

Le raffermissement de la livre sterling

Londres veut conserver pleinement la supériorité économique et financière, qui constitue le principal atout de la Grande-Bretagne dans ses négociations avec les dictateurs de l'Europe

LES MESURES FINANCIERES PRISES A LONDRES

LONDRES, 9. (C.P.-Havas) — Les mesures financières qui ont été prises pour raffermir la livre sterling reflètent la détermination du gouvernement anglais de conserver pleinement la supériorité économique et financière qui constitue le principal atout de la Grande-Bretagne dans ses négociations avec les dictateurs de l'Europe, de l'avis de nombreux observateurs. Ces mesures comportent la restriction de la spéculation sur l'or, le rétablissement de l'embargo sur les émissions étrangères à Londres et le transfert de 350,000,000 de livres-or ou \$1,638,000,000 au fonds de stabilisation de la Banque d'Angleterre.

Des ministres ont publiquement déclaré que dans un conflit international, ce n'est pas nécessairement le pays qui dispose des plus puissants moyens d'attaque au début qui l'emportera en fin de compte, mais plutôt le pays qui pourra tenir jusqu'au bout grâce à sa stabilité économique et financière. A la veille des négociations importantes qui doivent s'engager entre M. Chamberlain et M. Mussolini, on estime qu'il est de toute première importance que la Grande-Bretagne

puisse montrer un front économique et financier d'une solidité à toute épreuve. Les fonds de stabilisation s'élevaient à l'origine à 300,000,000 de livres sterling; à la fin de décembre, ils s'élevaient encore à environ 100,000,000 de livres. Le récent transfert d'or que l'on vient de pratiquer porte ses ressources à plus de 450,000,000 de livres. Et ces ressources sont constituées désormais presque uniquement d'or quand elles comportaient au début une forte proportion de devises étrangères. Au lieu de recourir à des mesures de déflation qui auraient pu paralyser l'activité économique à un moment où il fallait plutôt la stimuler, la trésorerie et la Banque d'Angleterre vont augmenter de 230,000,000 à 400,000,000 de livres l'émission fiduciaire — dont la garantie n'est pas exclusivement de l'or mais aussi les obligations de l'Etat. Cette procédure d'inflation pourrait comporter des inconvénients si la trésorerie n'était pas en mesure de défendre sa position, mais ses moyens de défense sont accrues du fait même de cette augmentation de fonds de stabilisation du change.

à la Couronne est le seul lien qui unit le Dominion à la Grande-Bretagne. D'après le nouveau concept de l'égalité de statut, une politique de neutralité n'entraînerait pas nécessairement la sécession du Canada de la *Commonwealth*. "La personnalité multiple du Roi lui permet de suivre des politiques différentes dans ses divers pays", sans qu'il y ait brisure du lien britannique.

La thèse impérialiste Les impérialistes admettent l'évolution constitutionnelle du Canada mais ils soutiennent que le Dominion doit collaborer plus étroitement que jamais avec la Grande-Bretagne, maintenant que la Société des Nations a fait faillite. Ce principe de collaboration totale implique une alliance militaire avec l'Angleterre. Comme celle-ci est l'une des grandes puissances et possède des intérêts disséminés de par le monde, il est clair qu'il lui appartiendra de déterminer elle-même sa politique étrangère, que le Canada sera contraint d'accepter. Le Canada ne peut intervenir en aucune façon dans l'élaboration de la politique étrangère britannique. Il n'existe pas de parlement ni de cabinet impérial. Le Canada est informé des intentions de l'Angleterre par vote du Secrétaire pour les Dominions et du Haut Commissariat canadien à Londres. Mais ces échanges de renseignements ne peuvent pas se comparer aux délibérations d'un corps exécutif.

La France exerce beaucoup plus d'influence que le Canada et les autres dominions sur la politique étrangère de la Grande-Bretagne. C'est pourquoi une alliance militaire du Canada et de l'Angleterre équivaut à confier à cette dernière un blanc-seing, le Canada acceptant d'avance les décisions de Londres et leurs conséquences. Le Canada faisant partie de l'Assemblée, voire du Conseil de la Société des Nations, les décisions de la Société étaient par conséquent des décisions canadiennes. Il n'en est pas ainsi pour la politique étrangère britannique. Celle-ci est décidée uniquement par les gens de Downing Street. Ce qui est contraire, en tant que le Canada est concerné, au principe de la démocratie parlementaire. L'électeur du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta ne peut pas voter contre M. Chamberlain et son gouvernement. Par le fait même il n'a aucun contrôle sur la politique anglaise. Et par ailleurs toute tentative de créer un corps exécutif impérial est vouée d'avance à un complet échec, les Canadiens n'ayant pas obtenu leur droit à l'autonomie pour le céder de nouveau à la métropole et revenir au stade inférieur de colonie. De sorte qu'il n'est pas surprenant de voir les Canadiens réclamer leur droit à une politique de neutralité, quittes à décider de la paix ou de la guerre selon les circonstances.

Les Canadiens ont plusieurs raisons de se demander si le moment n'est pas venu d'abandonner la politique traditionnelle d'intervention dans les affaires européennes. La population du Canada se compose comme il suit: 51.86% de citoyens d'origine britannique (anglaise, écossaise, irlandaise et galloise), 28.22% de Canadiens d'origine française et 19.93% de citoyens d'origine étrangère. En raison de leur taux de natalité plus élevé, les Canadiens français et les

filis d'immigrants étrangers dépassent bientôt les Canadiens d'origine britannique. On estime qu'en 1971 les Canadiens français à eux seuls seront aussi nombreux que les citoyens d'origine britannique. C'est dire que pour la moitié de la population du Canada le *Commonwealth* est une idée politique qui ne s'appuie sur aucun sentiment racial. Les Canadiens français acceptent le lien britannique comme une part de leur destin; les fils d'immigrants, comme un fait accompli dans le pays de leur choix. Mais il s'ensuit que la moitié de la population canadienne est libre d'envisager sans désespérance une politique qui ne concorderait pas avec celle de la Grande-Bretagne.

Demain: Le pour et le contre d'une politique impérialiste.

Léopold RICHER

Le cardinal Villeneuve à Rome

Son Eminence partira de Québec jeudi pour son voyage "ad limina"

Québec, 9 (D.N.C.) — L'archevêché de Québec a publié ce matin le communiqué suivant: "Son Eminence le cardinal-archevêque de Québec fera cette année son voyage *ad limina*. L'année 1939, en effet, est celle où tous les évêques d'Amérique doivent se rendre à Rome pour vénérer le tombeau des Saints Apôtres Pierre et Paul, se présenter personnellement au Souverain Pontife et lui faire rapport de l'état du diocèse qui leur est confié. "Son Eminence quittera Québec le jeudi 14 janvier, à une heure et demie de l'après-midi. A une heure, il y aura, selon la coutume, récitation des prières de "Titulaire des clercs" à la basilique-cathédrale. "Son Eminence s'embarquera le samedi 14 janvier, à New-York, sur le paquebot *Rex* de la *Compagnie de navigation Italia*, et débarquera à Naples, le dimanche 22 janvier. "A Rome, le cardinal-archevêque de Québec présidera la célébration du cinquantième du Collège pontifical canadien, fixée au 29 janvier. "M. l'abbé Paul Nicole, secrétaire de l'archevêché, accompagnera Son Eminence à Rome. "Durant l'absence de Son Eminence, l'administration du diocèse sera confiée à Son Excellence Monseigneur l'auxiliaire et à Nosseigneurs les vicaires généraux, comme de droit". Québec, le 9 janvier 1939.

En Palestine

Jérusalem, 9 (C.P.-Havas) — Le terrorisme a fait 17 nouvelles victimes dans la région de Haifa aujourd'hui. Une bande d'Arabes a attaqué la colonie juive de Harbid, où ils ont tué 13 juifs et incendié plusieurs maisons. Les assaillants se sont retirés après un violent combat: ils ont perdu 3 hommes. Au village voisin de Balad-el-Cheik, un franc-tireur embusqué a tué un policier arabe.

DEMAIN. — Le "Devoir" publiera demain un nouvel article de M. l'abbé Georges Robitaille, de la Société Royale du Canada, sur Marie de l'Incarnation en l'année 1639. On y verra le récit du pénible voyage de l'héroïne vers le Canada

Le discours de M. Dannenberg

Le consul général d'Allemagne l'approuve
Ottawa, 9 (P.C.) — M. Eric Wendels, consul général d'Allemagne, a déclaré jeudi qu'il approuve chacun des mots du discours prononcé à Montréal au discours CKAC, le premier janvier, par M. Karl Dannenberg, consul général suppléant d'Allemagne dans la métropole.

Ce discours était l'un des nombreux messages de bons souhaits prononcés par les consuls des divers pays dans leur propre langue. Selon les rapports publiés M. Dannenberg a dit, entre autres choses: "Nous avons dit adieu à une année de grands événements, d'importantes décisions et de beaucoup de succès."

Les arpenteurs et feu M. Gasgrain

A une assemblée de la corporation des arpenteurs-géomètres, le 7 janvier, la résolution suivante fut adoptée: "Les membres de la Corporation des arpenteurs-géomètres du district de Montréal ont appris avec regret la mort de l'hon. J.-P.-B. Gasgrain, qui était un membre éminent et aimé de leur profession. Il fut membre de la Corporation des arpenteurs pendant plus de 50 ans. Il en fut aussi le président pendant 18 ans. Peu avant sa mort, il avait été élu président honoraire à vie."

Le "Britain" part pour sa croisière mondiale

L'Empress of Britain, le majestueux paquebot du Pacifique Canadien, est parti de New-York pour entreprendre sa croisière annuelle mondiale, avec un contingent considérable de touristes canadiens et américains. Le "Britain" vient de faire deux croisières aux Antilles, l'une de quatre jours et l'autre de 8 jours, avec escales aux Bermudes, La Havane et Nassau. Ces croisières du temps des Fêtes deviennent de plus en plus populaires et le succès de celle actuelle encourage sans doute les autorités de la compagnie à recommander l'expérience l'an prochain.

Au cours de sa croisière mondiale, qui durera plus de 4 mois, l'Empress of Britain s'arrêtera dans les ports de 23 pays et parcourra les mers sur une distance de 32,000 milles. Parmi les principales villes que les touristes visiteront, il faut mentionner Funchal, Gibraltar, Alger, Monte-Carlo, Naples, Athènes, Le Caire, Suez, Bombay, Delhi, Agra, Colombo, Penang, Singapore, Hong-Kong, Manille, Bali, Durban, Cape Town, Ile Sainte-Étienne, Rio de Janeiro, Port d'Espagne, La Havane et autres. Une particularité de la croisière de cet hiver, c'est qu'au lieu de faire le tour du monde, le "Britain" se dirigera vers l'est jusqu'à Manille et Hong-Kong, puis, rebrousant chemin, viendra toucher à l'Afrique du Sud pour retraverser ensuite l'Atlantique et regagner New-York par voie du Brésil et des Antilles.

Avis de décès

LEFEBVRE — A Montréal, le 7 janvier 1939, à l'âge de 73 ans, 2 mois, est décédé accidentellement Albert Lefebvre, époux de Philomène Tremblay. Les funérailles auront lieu mardi, le 10 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, 2382, Notre-Dame ouest, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Le défunt faisait partie de la Fraternité de St-François. Pas de fleurs.

NECROLOGIE

BOURGOUIN — A Montréal, le 6, à 78 ans, Hector Bourgouin, époux de Philomène Côté.
CARON — A Montréal, le 6, à 33 ans, Mme Léopold Caron, née Adrienne Côté.
CASGRAIN — A Montréal, le 6, à 83 ans, éditeur Joseph-Philippe-Baby Casgrain, époux d'Élla-Mary Cook.
GAUDRY — A Montréal, le 5, à 42 ans, Léo Gaudry, époux d'Alce Couët.
GUERARD — A Montréal, le 31, à 73 ans, Joseph-Albert Guérard, époux de Graciana Bourgouin.
LABERGE — A Châteauguay, le 5, à 65 ans, Mme Alfred Laberge, née Noémie Côté.
MÉLOCHÉ — A Montréal, le 6, à 72 ans, Patrick Méloché, époux d'Hermeline Daigner.
SAUVAGEAU — Au Baillat-au-Roccollet, le 6, à 61 ans, Henri Sauvageau, époux d'Esther Dumais.
SERVETRE — A Montréal, le 6, à 81 ans, Adèle Servet, épouse de...

Mort du Dr Arthur Vallée

Le secrétaire de la Faculté de médecine de Laval est décédé subitement à 56 ans

Notes biographiques

Québec, 9. (D.N.C.) — Le Dr Arthur Vallée, secrétaire de la Faculté de médecine de Laval, est mort subitement à sa demeure, dans la nuit de samedi à dimanche. Il était membre des principales associations scientifiques internationales et les gouvernements français et anglais ainsi que le Saint-Siège avaient reconnu ses mérites en le décorant à plusieurs reprises. Au décès, le Dr Arthur Vallée jouissait d'une grande réputation et les médecins de langue française de l'Amérique avaient voulu lui donner un témoignage d'estime en le nommant président de leur 8e congrès.

Fils de feu M. Arthur Vallée, ancien professeur à l'Université Laval et ancien surintendant de l'hôpital de Saint-Michel Archange, le défunt était le petit-fils de P.-J.-O. Chauveau, ancien premier ministre de cette province. Né à Québec dans la maison familiale située à l'intersection des rues Sainte-Anne et du Trésor, le 5 novembre 1882, le Dr Arthur Vallée fit ses études secondaires au séminaire de Québec et suivit ses cours de médecine à l'Université Laval. Recu docteur en médecine en 1905, il partit pour l'Europe et étudia durant deux ans dans les grandes écoles de Paris. De retour dans sa ville natale, il fut nommé, en 1907, professeur à Laval, et chef de laboratoire à l'Hôtel-Dieu, du Précieux-Sang. La même année, il était nommé secrétaire de la Faculté de médecine.

De 1908 à 1912, le Dr Vallée fut directeur du laboratoire municipal. En 1920, l'Université reconnut ses services en le nommant professeur de carrière. Quatre ans plus tard, ses confrères américains devaient lui donner un grand témoignage d'estime en l'élevant à la présidence du 8e congrès des médecins de langue française de l'Amérique. En 1925, le gouvernement français le nomma chevalier de la Légion d'honneur; peu après, le Saint-Siège le faisait commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand. En 1934, le gouvernement français devait l'élever au rang de chevalier à celui d'officier de la Légion d'honneur. A son tour le gouvernement anglais reconnut ses mérites en le décorant une première fois à l'occasion du jubilé de Georges V et une deuxième fois lors des fêtes de couronnement de Georges VI.

Le Dr Vallée consacra ses loisirs à des travaux personnels et aux recherches historiques. Membre de la Société royale du Canada, il gagna, en 1928, le prix David, section de l'histoire, avec Michel Sarrazin. Le Dr Vallée, qui était lauréat de l'Académie de médecine de Paris et officier d'Académie, reçut en 1929 un doctorat en lettres de l'Université Laval. Le Dr Vallée était bien connu et estimé dans les plus célèbres associations médicales. Membre du Collège des médecins de Madrid, Espagne, il était aussi membre correspondant de la Société médicale des hôpitaux de Paris, de la Société anatomique de Paris et de l'Association française pour l'étude du cancer.

Le Dr Arthur Vallée avait épousé en 1910 Mlle Maud Fraser, petite-fille de Philippe-Aubert de Gaspé, qui lui survit. Outre sa femme, lui survivent: ses fils: MM. Arthur Vallée, Chauveau Vallée, Pierre Vallée, de Gaspé Vallée, et Jean Vallée; ses filles: Mlle Paule Vallée et Mlle Marcelle Vallée; sa sœur, Mme Dr Edgar Canilard; ses beaux-frères: MM. Edgar Canilard, P. Lizotte, Loyat Fraser et Walter Fraser; ses belles-sœurs: Mme A.-N. Côté, de Québec; Mme Maurice Saint-Jacques, de Saint-Hyacinthe; Mme L.-P. Lizotte, Mme Walter Fraser et Mlle Alice Fraser, de la Rivière-du-Loup; sa mère est décédée, il y a à peine trois mois. Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 h., à la basilique.

Nos éphémérides

9 janvier 1807

Le clergé français en exil

Lors de la révolution française, le clergé français, fuyant la haine des sans-culottes, émigra en masse vers l'Angleterre. Plusieurs de ces prêtres, invités par un représentant de l'évêque de Québec, M. François Bourret, traversèrent l'océan pour venir exercer leur zèle au Canada, apportant à la France nouvelle ce que l'ancienne rejetait de son sein. C'est ainsi que le Canada bénéficia des vertus du saint abbé de Calonne. Mais les prêtres âgés de même que les évêques démunés en Angleterre, attendant l'aurore d'un jour nouveau. Le 9 janvier 1807, M. Bourret, ayant noté la mort de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon — le 9ième des évêques français, morts à Londres, depuis la révolution", déclare qu'il espère pouvoir faire envoyer au Canada quelques prêtres français, malgré l'opposition de l'évêque anglican de Québec. "Il n'est pas facile, cependant, de trouver des prêtres français, la plupart de ceux qui vivent en Angleterre sont âgés et infirmes. M. de Calonne, qui exerce dans le moment le saint ministère près de Plymouth, se dispose à partir pour aller travailler sous les ordres de Mgr Pleissis". Ce saint prêtre se distingua surtout comme numérotier des Ursulines des Trois-Rivières.

M. Philippe Roy

Paris, 9 (P.C.-Havas) — M. Philippe Roy, ministre du Canada en France, qui prend sa retraite, a été nommé membre associé étranger de l'Académie des sciences coloniales, samedi, à cause de l'intérêt qu'il a pris à améliorer sans cesse les relations franco-canadiennes.



Mort du maire de Westmount

M. Jenkins est décédé à 64 ans

M. John Jenkins, maire de la ville de Westmount, est décédé subitement samedi. Il était âgé de 64 ans. M. Jenkins naquit à Montréal, le 25 mars 1875, fils de M. Henry Jenkins, de Surrey, Angleterre. Il fit ses études au High School de Montréal, puis entra dans le commerce de l'assurance. Il fit d'abord parti du bureau Hampton and Son, jusqu'en 1911, puis il fut représentant de l'Employers Liability Insurance Corp., de Londres, dont il devint le gérant général au Canada, poste qu'il occupait au moment de son décès.

Il était aussi le gérant général de la Merchants Marine Insurance Company et de la Britannic Underwriters Agency, toutes deux de Londres. M. Jenkins fut élu maire de Westmount en 1933 et il fut réélu trois fois depuis. Le mois dernier il avait annoncé qu'il ne serait plus candidat à l'élection prochaine du 15 janvier. (La mise en nomination des candidats a lieu aujourd'hui).

M. Jenkins fut président de la Canada Fire Underwriters Association, de la Canadian Automobile Underwriters Association, et président du Dominion Board of Insurance Underwriters. Il fut aussi vice-président de la Crown Trust Company, de Montréal.

M. Jenkins était de religion anglicane. Il avait épousé Mlle Florence Clark, décédée en 1935. Il s'était remarié à Mlle Ethelwynn B. Clark qui lui survit. Il laisse un fils, John W. Jenkins; deux filles, Mme W. Maxwell Scott et Mme Charles Sturdee; quatre frères et une sœur. Les funérailles auront lieu à l'église St-Mathias, de Westmount, à 2 heures et demie cet après-midi. M. Jenkins était un bilingue parfait et il aimait particulièrement à parler la langue française.

Mort accidentelle de M. Albert Lefebvre

M. Albert Lefebvre, 2382, ouest, Notre-Dame, ancien marchand avantageusement connu de Sainte-Cunégonde, a été frappé mortellement par un train, samedi matin, à un passage à niveau, près de l'angle St-Jacques-Vinyl, au moment où il venait d'assister à la messe de 6 heures, à l'église Ste-Cunégonde, comme il avait coutume de le faire fidèlement depuis 30 ans. Un jury du coroner a rendu un verdict de mort accidentelle. M. Lefebvre était âgé de 74 ans. Le défunt avait été précédé dans la tombe par sa femme, née Tremblay (Philomène); lui survivent: trois fils, MM. Rodolphe, Gustave et Louis Lefebvre; trois sœurs, Mmes R. Lefebvre, née Audet (Raymond), G. Lefebvre, née Chouinard (Rosette) et L. Lefebvre, née Gagné (Jeanne); cinq petits-enfants, Jacques, Albert, François, Raymond et Odette Lefebvre. Les funérailles auront lieu demain matin, à 9 heures, à l'église Ste-Cunégonde.

Consignes pour le député des skis

Aux différentes gares des Laurentides

La compagnie du Pacifique Canadien qui, depuis une dizaine d'années, a probablement fait plus que toute autre organisation pour populariser le sport du ski dans la province de Québec et qui ne néglige aucune occasion pour améliorer ses services et faciliter aux skieurs leurs déplacements entre la métropole et les champs de ski du Nord, annonce une innovation qui ne manquera pas d'être très appréciée de ceux qui fréquentent les Laurentides. Il s'agit cette fois d'un système de consigne qui vient d'être établi dans les différentes gares de cette région et qui permettra à ceux qui le voudront de laisser leurs skis dans le Nord, au lieu de les emporter à la ville le dimanche soir.

Depuis déjà assez longtemps, la compagnie étudiait la possibilité de créer ce service que beaucoup de gens réclamaient. Il est vrai que les wagons des trains de neige du Pacifique Canadien sont pourvus de dispositifs qui permettent de ranger les skis commodément entre les dossiers des banquettes, mais il n'est pas toujours agréable et facile de gagner son siège avec un sac et des skis, surtout quand il y a encombrement certains dimanches soirs. Même à la ville, dans le tramway, l'autobus ou le taxi, le transport d'une paire de ski reste encore un problème.

Donc, les skis seront pris en consigne aux gares de Shawbridge, Piedmont, Mont-Rolland, Sainte-Marguerite, Val-Morin, Val-David et Sainte-Agathe moyennant le versement d'une somme minime. Le skieur recevra du chef de gare un coupon d'identification qui lui permettra d'prendre possession de son équipement la semaine suivante, à sa descente du train. Des instructions ont été données à tous les agents, et la compagnie garantira aux skieurs que leurs skis seront gardés et leur seront rendus en bon état, tels que reçus.

Cette innovation, qui témoigne du désir du Pacifique Canadien de rendre le plus agréable possible le voyage en train vers les pistes de ski, sera sûrement très bien vue de tous les intéressés. Elle contribuera sans aucun doute à garder aux chemins de fer la préférence des skieurs qui veulent atteindre les champs de neige le plus commodément possible.



M. ANDRÉ LAURENDEAU, l'auteur d'une magnifique biographie de l'abbé Lionel Groulx, premier volume dans la série "Nos maîtres de l'heure", publiée aux Editions de P.A. G.-F., Montréal.

Les livres

L'instinct. Etude de psychologie animale par Ed. Janssens, professeur à l'Université de Liège, d'après M. McDougall. Aux éditions Desclée de Brouwer. Volume de 189 pages en vente au "Devoir", 75s. franco.

Dans cet intéressant travail, l'auteur expose tout d'abord les théories de W. McDougall sur l'instinct puis il en fait l'examen critique. La matière traitée suppose pour le comprendre de bonnes connaissances philosophiques. L'auteur ne s'est d'ailleurs pas fait faute d'étudier cette belle science, qui, selon la définition même, est celle des sages. Cet effort pour mieux comprendre nos frères inférieurs, les animaux, vaut qu'on y porte attention. Beaucoup de gens pensent dans la vie sans jamais se pencher sur ces auxiliaires que la Providence a mis au service de l'homme. Ce livre nous donne l'occasion de pénétrer assez profondément les lois qui régissent le mécanisme psychologique de l'animal. Nous en pouvons tirer grand profit pour notre gouverne physique. Bien que le livre ait un caractère philosophique assez prononcé et par la spéculation, il reste que des exemples pris dans la vie de tous les jours, par l'observation des animaux, tempèrent ce que d'aucuns jugeront trop aride. Voici quelques titres de chapitres qui feront mieux voir comment la question est traitée: Les caractères externes de l'instinct, innéité, permanence du comportement. Le caractère électif des perceptions et des images chez l'animal. Les émotions chez l'animal, le lien spécifique qui les unit aux tendances. Les instincts secondaires et les pseudo-instincts. Dans la deuxième partie, la partie critique: Le volontarisme anti-intellectualiste de W. McDougall. Le volontarisme anti-intellectualiste et le contrôle des instincts. Le volontarisme anti-intellectualiste et les caractères transcendants de l'homme à l'état de nature. Le volontarisme anti-intellectualiste et le problème de la moralité. La psychologie "hormique" et le problème du libre arbitre.

Le livre se termine par la relation des expériences de W. McDougall sur le rat blanc. Bref, c'est un livre chargé d'enseignements. Il traite sans doute d'une question disputée, mais il contient aussi des certitudes avec lesquelles il n'est pas inutile de prendre contact ou dont il est opportun de se ressouvenir.

M. H.

"La Bechellerie"

Paris, 9 (CP-Havas) — Par les soins d'Ernest Psichari, la Bechellerie, le célèbre propriétaire de France près de Tours, dans laquelle le père de Monsieur Bergeret termina ses jours, sera bientôt transformée en musée littéraire.

Maintenue soigneusement dans l'état où elle se trouvait lors de la mort du maître, la Bechellerie est un véritable coffret à joyaux regorgeant de statues, de livres, de peintures, de manuscrits et de souvenirs personnels. La plupart des fenêtres sont ornées de vitraux représentant des scènes inspirées des romans d'Anatole France. Le musée sera probablement inauguré cette année pour le 15ème anniversaire de la mort de l'écrivain.

Le dixième mille s'en va

Malgré les Fêtes, le dixième mille de la brochure contenant les articles de Léopold Richer ou "Devoir" sur le statut de Westminster s'en va. Ceux qui ont tardé à se la procurer feraient bien d'y penser et de passer leur commande sans plus de retard. C'est le dernier tirage que nous en ferons. Ce "Document" numéro 31 se vend, au "Devoir", 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, \$7.50 le cent franco. On est prié de faire remise avec la commande.

Quelle date?

Table with 7 columns (Dim, Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam) and 4 rows of dates for January 1939: 1-7, 8-14, 15-21, 22-28, 29-31.

Advertisement for VALDA medicine. Text: "Avec une BOÎTE de VÉRITABLES PASTILLES VALDA ON EVITE La GRIPPE".

En Ethiopie

Rome, 9. (C.P.-Havas). — Les opérations de police italiennes en Ethiopie au cours du mois de décembre auraient coûté aux Italiens 100 vies si l'on compte ceux qui ont été tués dans des engagements et ceux qui ont succombé aux maladies du pays.

En Chine

Hong-Kong, 9 (A.P.). — Les avions japonais ont bombardé aujourd'hui Shekhi, au sud de Canton, détruisant une usine hydro-électrique et tuant douze ouvriers. On rapporte également que les sous-marins japonais auraient occupé l'île de Weitchao, à 35 milles au sud de Pakhoi, dans le golfe de Tonkin; on sait que trois croiseurs et un porte-avions se sont réunis dans ces parages. Les Chinois annoncent qu'ils ont repris Tsengshing, au nord-est de Canton, à la suite d'un vif engagement.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, ainsi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: BELAIR 3361

Advertisement for VICHY SUPREME PURGATIVE. Text: "Lexatif au goût de citron, effervescent, agréable à prendre. Les enfants l'acceptent sans se faire prier. Exigez partout ce laxatif doux, énergique et sans équivalent importé de Vichy, France. J.-ALFRED OUMET DISTRIBUTEUR - MONTREAL."

Advertisement for Charbon de Belloc. Text: "Active la DIGESTION Contre les GAZ de l'ESTOMAC".

Assemblée du conseil municipal. Cet après-midi. Le conseil municipal tiendra une assemblée cet après-midi. On y discutera le problème de l'enlèvement de la neige et celui de l'incinération. Il est probable que le comité exécutif demandera au conseil de changer la destination de certains crédits, afin de fournir les fonds nécessaires au nettoyage des rues. M. Omer Barrière, échevin du quartier Ahuntsic, présentera une motion pour demander au maire pourquoi il a fait ajourner par la Commission des tramways le changement de service de tram et autobus dans le quartier Ahuntsic.

Advertisement for H. LALONDE & FRÈRES. Text: "Les plus grands spécialistes du TAPIS". Includes address: 4800 Ave. du PARC.

Advertisement for CROISIERES au PAYS du SOLEIL BERMUDES. Includes details about routes to New-York and Boston, and prices.

Table listing cruise ship departures. Columns: Navires, Départs, Durée, Prix minimum. Includes ships like Lady Nelson, Britannic, Dixie, Pilsudski, etc.

Advertisement for DESTINATION ET ENDROITS VISITES. Lists various destinations like Bermuda, Bahamas, Jamaica, etc.

Advertisement for Le Devoir-Voyages. Text: "BILLETTS POUR TOUS LES PAYS AU TARIF DES COMPAGNIES. 430, Notre-Dame est - Montréal. Tél. BELAIR 3361. ASSURANCES - CHEQUES - PASSEPORTS. EN PREPARATION - Voyage en Louisiane - Avril 1939".

Demain: MARDI, 10 janvier 1939
Saint-Guillaume, abbé.

Levier du soleil, 7 h. 35.
Coucher du soleil, 4 h. 25.
Lever de la lune, 11 h.
Coucher de la lune 10 h. 18.

Pleine lune, le 5, à 4 h. 30 m. du soir.
Premier quartier, le 12, à 2 h. 10 m. du matin.
Nouvelle lune, le 20, à 2 h. 27 m. du matin.
Premier quartier, le 28, à 10 h. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

UN PEU PLUS FROID, AVEC PLUIE
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 32.
Minimum 10.
Même date l'an dernier 16.
Minimum aujourd'hui 25.
Même date l'an dernier 9.
BAROMETRE: Midi, 29.55.

Chiffres fournis par
Mme L.-P. de Mezière, 7631 rue Saint-Denis,
Montréal.

La "Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie"

Requête pour permission d'appeler du jugement de M. le juge Boyer nommant le liquidateur et les inspecteurs — M. le juge Létourneau a pris la requête en délibéré — Les motifs invoqués pour faire casser le jugement

Une procédure spéciale a été présentée ce matin dans l'affaire de la liquidation de la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada. Il s'agit d'une requête à la Cour d'appel pour permission d'appeler du jugement par lequel M. le juge Boyer, de la Cour supérieure, siégeant en matière de faillite, a le 27 décembre dernier, nommé comme liquidateur de la Corporation M. Gordon-W. Scott, et comme inspecteurs, MM. Henri Desrivières, A.-D. Johnson, Elphège Marier, H.-T. O'Neill, Alfred Martineau et K.T. Rice.

Les appelants sont: Dame Rebecca Brunelle, veuve du juge Calixte Lelouch; Moïse Lapointe, cultivateur; Ovide Saint-Aubin, cultivateur; Demetrius Baril, avocat, en sa qualité de fiduciaire aux biens commerciaux de Saint-Sulpice; Dame Marie-Rose Mailloux, épouse d'Olivier Dumouchel, constable; d'autres intéressés, de Montréal; et plusieurs autres de Valleyfield, de Sainte-Genève de Batiscaun, de Saint-Jean-Rice.

Les appelants ne s'opposent pas à la nomination de M. Martineau en tant que inspecteur, mais ils s'opposent à ce que M. Scott, comme liquidateur et au choix des autres inspecteurs. Voici un résumé des motifs qu'ils invoquent.

La compagnie en liquidation est une compagnie extraordinaire, créée par une charte exorbitante du droit commun, la loi 10 Geo. V, ch. 127, et des amendements. Cette charte habilite la compagnie à recevoir toutes espèces de fiducies, de fiducies et mandats de confiance, et à solliciter et recevoir de tels titres de fiducie et de confiance et pour fins de placements, l'argent du public; et de plus à placer l'argent du public au nom personnel de la compagnie, à morceler les hypothèques et à donner au public en reconnaissance des prêts hypothécaires, non pas des titres hypothécaires mais des certificats de participation non sujets à enregistrement et en vertu desquels la compagnie seule, et non les véritables prêteurs d'argent, avait le droit d'agir contre les débiteurs.

Le plus gros avoir de la compagnie a été constitué de cet argent du public confié à elle en vue de prêts hypothécaires et que la compagnie a seule administré. La loi générale relative aux compagnies de fiducies a même été amendée spécialement pour permettre à la compagnie d'exercer ces pouvoirs exceptionnels.

Ainsi un amendement à la charte de la compagnie (16 Geo. V, ch. 90) a permis à la compagnie de prêter l'argent qui lui était confié en fiducie ou fiducies ou mandat de confiance, sur des biens fonds qui ne seraient pas même encore portés au rôle d'évaluation (il n'était donc plus nécessaire d'observer les règles générales établies pour limiter les prêts sur biens fonds aux trois cinquièmes de l'évaluation municipale).

Or, toujours selon les appelants, les directeurs et administrateurs de la compagnie ont fait ou permis un grand nombre de prêts avec de l'argent provenant de fiducie, fiducies et mandat de confiance, sur des propriétés non encore portées au rôle d'évaluation, et cela sans demander et sans obtenir la permission d'un juge de la Cour supérieure; la compagnie a placé ainsi des sommes fabuleuses sur des immeubles qui, une fois terminés, représentaient moins en valeur que le montant des prêts ainsi faits.

M. Gordon-W. Scott, nommé liquidateur, est le propriétaire et le contrôleur de la firme de comptables qui ont été les auditeurs attitrés et officiels de la compagnie pour plusieurs années avant sa liquidation, et qui comme tels, ont eu à vérifier les opérations de placement de la compagnie comme les opérations d'encaisse et l'emploi des fonds.

est un des associés de la firme d'avocats Décaré et Décaré, avocats qui étaient les avocats et avoués de la compagnie en liquidation; M. H.-T. O'Neill, aussi inspecteur, est assistant-gérant de la Banque Royale du Canada, dont le plus puissant intéressé est et était sir Herbert Hall, son ancien président, qui a été aussi vice-président de la compagnie en liquidation.

Dans chaque cas, les créanciers estiment que ces nominations, pour les divers motifs énumérés, ne sont pas de nature à satisfaire aux besoins d'une liquidation indépendante de tout préjugé. Ils ajoutent qu'à cause de la façon même dont la compagnie opérera, et du fait que les créanciers, à raison des titres qu'ils avaient, n'ont pas pu voir par eux-mêmes à la protection de leurs intérêts, il est au moins essentiel que dans la liquidation le liquidateur et la majorité des inspecteurs soient absolument indépendants de toute attache quelconque, même légitime, avec l'ancienne administration afin que les créanciers aient la garantie d'une étude complète et sincère de la situation et de l'exercice de tous recours appropriés pour le bénéfice intégral des créanciers.

La requête allégué que les représentants de M. Scott ont déclaré, lors de l'assemblée des créanciers, que le passif dépasserait peut-être 88 millions; qu'on affirme généralement que l'actif, sur lequel on n'a pas pu avoir encore de renseignements, n'atteindrait pas \$5 millions et qu'il y aurait eu des transferts irréguliers et même des manipulations illégales de l'actif; qu'en tout cas il existe un tel écart entre l'actif et le passif qu'il dépasse les erreurs d'administration ordinaire et qu'il y a lieu de faire une enquête à ce sujet.

Les appelants rappellent que lors de l'assemblée des créanciers et devant le juge ils se sont opposés à la nomination de M. Scott et des inspecteurs, et que le jugement rendu affecte et implique tous les droits et recours futurs des créanciers. La requête comporte que les appelants nommés et innommés, mais représentés dans la requête, sont au nombre de plus de cent et représentent des créances pour environ \$1 million. Les appelants disent qu'après la nomination de M. Scott comme liquidateur provisoire, ils ont tenté d'obtenir de M. Scott la liste des créanciers mais n'ont pas pu y réussir, et qu'ils viennent d'apprendre maintenant que le nouveau liquidateur et les inspecteurs ont décidé de tenir cette liste secrète et de ne pas la communiquer aux créanciers.

La requête allégué que lors de l'assemblée des créanciers, Me Baril a fait part de cette situation au président de l'assemblée et a demandé la remise de l'assemblée à une date ultérieure pour que les créanciers pussent s'entendre sur les nominations à faire, mais que cette demande a été refusée.

Les procureurs des appelants sont Mes Baril, Fortier, Gauthier et Langlois. La requête est accompagnée d'un affidavit dans lequel Me Demetrius Baril, juge que les allégués sont mentionnés dans la requête sont vrais au meilleur de sa connaissance.

En délibéré
M. le juge Létourneau a entendu les plaidoiries et a pris la requête en délibéré. Me Monette a d'abord déclaré qu'il y a un droit d'appel et a cité un jugement de M. le juge Létourneau en effet. Puis il a exposé l'essentiel de la requête résumée plus haut.

Me Prud'homme, qui occupait pour les intimés, a plaidé qu'il n'y a pas d'appel dans ce cas. Il a d'abord cité un jugement de M. le juge Hall dans lequel ce dernier est revenu sur la décision rendue précédemment et a rendu jugement en sens contraire, conformément d'ailleurs à deux jugements antérieurs et unanimes de la Cour d'appel, par des bancs dont M. le juge Hall lui-même faisait partie.

La réduction de \$400,000 sur les taux d'électricité à Montréal

Elle s'appliquera aux établissements de commerce et à la petite industrie — Les réductions de taux seront en vigueur le 1er février

M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, a annoncé ce matin que la réduction de \$400,000 sur les taux d'électricité, annoncée il y a quelques mois pour les contribuables montréalais, s'appliquera aux établissements de commerce et à la petite industrie. Les réductions de taux seront en vigueur au 1er février.

"Il y a quelques mois, dit-il, grâce à une loi progressive du gouvernement de l'Union Nationale, nous avons pu obtenir de la Montreal Light, Heat and Power une réduction pour le consommateur ordinaire de Montréal, qui se chiffre à \$400,000 par année. Cette réduction appréciable qui en définitive représente des millions, a été obtenue grâce à la politique énergique du gouvernement de l'Union Nationale.

"Il était entendu que cette réduction de \$400,000 serait appliquée à la classe de consommateurs de Montréal, qui serait désignée par le premier ministre. Il y a plusieurs catégories de consommateurs, le consommateur domestique, la petite industrie, la grosse industrie et le commerce. Comme nous voulions que cette réduction soit appréciée par le plus grand nombre de citoyens, nous avons décidé de l'appliquer à ceux qui en ont le plus besoin et à qui elle profite le plus, nous avons soumis la question à la Régie de l'électricité en lui demandant d'étudier ce problème complexe et de nous faire rapport. Nous avons reçu un rapport de la Régie et j'ai le plaisir d'annoncer aux consommateurs de la ville de Montréal que cette réduction de \$400,000 bénéficiera aux petits commerçants et artisans auxquels s'applique un tarif dit général ou commercial. Cette réduction sera en vigueur à partir du 1er février.

"A part cette réduction, nous avons obtenu pour la cité de Montréal une réduction annuelle de plusieurs centaines de milliers de dollars et, en plus, la Régie de l'électricité continue l'enquête que nous avons ordonnée depuis quelques mois au sujet des taux de la M. L. H. & P. Le gouvernement de l'Union Nationale veut rendre justice à tout le monde. Il ne veut rien saboter, mais il veut réformer et il réforme dans l'ordre suivant la justice. J'ai lieu de croire que la compagnie coopérera loyalement et généreusement à la solution de cette importante question, que nous entendons résoudre dans le plus bref délai possible."

besoin et à qui elle profite le plus, nous avons soumis la question à la Régie de l'électricité en lui demandant d'étudier ce problème complexe et de nous faire rapport. Nous avons reçu un rapport de la Régie et j'ai le plaisir d'annoncer aux consommateurs de la ville de Montréal que cette réduction de \$400,000 bénéficiera aux petits commerçants et artisans auxquels s'applique un tarif dit général ou commercial. Cette réduction sera en vigueur à partir du 1er février.

"A part cette réduction, nous avons obtenu pour la cité de Montréal une réduction annuelle de plusieurs centaines de milliers de dollars et, en plus, la Régie de l'électricité continue l'enquête que nous avons ordonnée depuis quelques mois au sujet des taux de la M. L. H. & P. Le gouvernement de l'Union Nationale veut rendre justice à tout le monde. Il ne veut rien saboter, mais il veut réformer et il réforme dans l'ordre suivant la justice. J'ai lieu de croire que la compagnie coopérera loyalement et généreusement à la solution de cette importante question, que nous entendons résoudre dans le plus bref délai possible."

La canalisation du St-Laurent

Projet pour le moins prématuré et qui n'est pas justifiable pour le moment, déclare M. Duplessis

M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, interrogé au sujet de la canalisation du St-Laurent, a répondu ce qui suit: "Le gouvernement de Québec considère que le projet de canalisation du St-Laurent est un projet pour le moins prématuré et qui n'est pas justifiable à l'heure actuelle, parce que d'abord, nous avons le pouvoir électrique dont nous avons besoin pour plusieurs années à venir, et en second lieu parce que l'exécution de ce projet aurait pour effet d'imposer un fardeau de taxation écrasant sur les provinces de Québec et d'Ontario qui soldent en grande partie les déficits fédéraux; en troisième lieu, parce que d'après nombre de personnes, ce projet ajouterait une nouvelle compétition aux chemins de fer, particulièrement pour le C. N. R. dont la dette grève les provinces de Québec et d'Ontario et qui devrait payer pour toute la perte de trafic."

Un journaliste avait signalé à M. Duplessis une nouvelle portant que le fédéral passerait outre aux objections des provinces de Québec et d'Ontario et exécuterait les travaux. M. Duplessis ajoute alors: "Il est incroyable que le gouvernement d'Ottawa recoure à de semblables procédés. Ils ne sont pas de nature à favoriser ce que les gens d'Ottawa appellent l'"unité nationale". La province d'Ontario a déjà manifesté son opposition au projet; j'ai clairement défini la position de Québec. Si Ottawa adoptait semblable attitude, comme celle dont on parle, cette attitude équivaldrait à une provocation que ni le Québec ni le gouvernement de Québec n'endureraient."

"Si la nouvelle est vraie, elle implique que sur les sujets très importants, le gouvernement King n'est que l'agent du gouvernement américain et que pour faire plaisir au gouvernement américain, le gouvernement King serait tenté — mais bien vainement — d'étouffer la voix des deux grandes provinces de Québec et d'Ontario."

Les cours de M. l'abbé Groulx
M. l'abbé Groulx reprendra dès mercredi de cette semaine, à trois heures, à l'Université de Montréal, ses cours hebdomadaires d'histoire du Canada, différents, ainsi qu'on le sait, des grandes conférences mensuelles. Tout le monde est admis à ces cours. Le professeur, cette année, y traite des premières années du régime britannique.

Funérailles du sénateur Casgrain
A la cathédrale
Toutes les classes de la société ont rendu un dernier hommage, ce matin, à la mémoire du sénateur Joseph-P.-B. Casgrain, l'un des plus anciens hommes d'Etat du pays, décédé vendredi dernier.

Cautionnement de \$300
M. le juge Létourneau a alors pris la requête en délibéré. Il a dit qu'il ne sait pas s'il décidera la requête lui-même ou s'il la soumettra à la Cour. Pour le cas où il la soumettrait à la Cour, et comme les délais d'appel achèvent, il a fixé le cautionnement, à la demande des requérants en appel, à la somme de \$300.

Discours de M. Anthony Eden
A CBM, demain
Le poste CBM de Radio-Canada transmettra, demain matin, de 9h. à 9h. 25 le discours que fera M. Anthony Eden, ancien ministre britannique des affaires étrangères devant l'American Chamber of Commerce.

M. Paul Gouin à la radio
Nous publierons demain un résumé substantiel de la causerie prononcée à la radio hier soir par M. Paul Gouin, chef de l'Action Fédérale nationale.

Un évêché à Amos

Ottawa, 9. (D.N.C.) — On apprend qu'un siège épiscopal sera créé à Amos et que le nom du nouvel évêque sera connu dans quelques jours.

En Espagne

Prise de Mollerusa par les blancs
Succès rouge dans le sud

Hendaye, 9 (A.P.) — Les troupes nationalistes espagnoles, qui se sont engagées aujourd'hui sur la grande route qui va de Lérida à Barcelone, viennent de s'emparer de l'importante ville de Mollerusa. Ce succès signifie une avance de trois milles aujourd'hui: les nationalistes sont donc maîtres de la route Lérida-Barcelone sur une longueur de 15 milles à l'est de Lérida ainsi que d'une section parallèle de la voie ferrée Lérida-Barcelone. Mollerusa est située à 75 milles à l'ouest de Barcelone.

Les communiqués des deux quartiers généraux en Espagne annoncent des victoires pour les nationalistes en Catalogne et pour les rouges dans le sud. Les nationalistes ont remporté un succès qui paraît très considérable lorsque deux colonnes se sont rencontrées à Bellvies, entre Lérida et Balaguer, après avoir conquis de nombreux villages, pour poursuivre ensemble la marche sur Barcelone. L'armée rouge de Badajoz, sous le commandement du général Majia, aurait pris Granja de Torrehermosa dans la région minière de Pennaroya et s'efforcera d'atteindre la frontière portugaise, pour couper en deux l'Espagne nationaliste. Elle aurait conquis environ 250 milles carrés de territoire accidenté depuis le début de son offensive. On dit que le général Franco envoie de puissants renforts sur le front du sud afin d'enrayer cette offensive rouge.

Au "Metropolitan Opera"

Cette semaine
New-York, 9 (Spécial au Devoir) — Voici le répertoire du Metropolitan Opera, pour cette semaine: Lundi soir: Lucia di Lammermoor, de Donizetti, en italien, avec Lily Pons, dans le rôle-titre, Gallo Masini, Tagliabue, Lazzari, Massue, Chef Papi.

Mardi soir: (A l'Académie de Musique de Philadelphie) La Walkyrie, de Wagner, en allemand, avec Lauritz Melchior et Kirsten Flagstad, Chef Leinsdorf. Mercredi soir: a) Electre, de Strauss, en allemand, avec Rose Pauly, dans le rôle-titre, Kerstin Thorborg, Paul Althouse et Friedrich Schorr; chef Bodanzky; b) Amelia goes to the Bell, de Menotti (en anglais), avec Muriel Dickson et John Brownlee; chef Panizza. Jeudi soir: Fidelio, de Beethoven, en allemand, avec Julius Huehn, Friedrich Schorr, René Maison, Kirsten Flagstad, Emanuel List; chef Bodanzky. Vendredi soir: Simon Boccanegra, de Verdi, en italien, avec Lawrence Tibbett, Maria Caniglia, Ezio Pinza, Giovanni Martinelli, Chef Panizza. Samedi, en matinée (transmis par radio) Don Juan, de Mozart, en italien, avec John Brownlee, dans le rôle-titre, Elisabeth Rethberg, Norman Cordon, Irene Jessner, Richard Crooks, Chef Panizza. Samedi soir: Lakmé, de Delibes, avec Lily Pons, dans le rôle-titre, Irina Petina, Giovanni Martinelli et Ezio Pinza, Chef Wilfrid Pelletier.

Reprise du travail aux Trois-Rivières
Les Trois-Rivières, 9 — Alors que la Wabasso devait opérer au ralenti avec son équipage de nuit, la Saint-Lawrence Paper Mill annonça ce matin le rappel au travail régulier de 475 ouvriers qui chômaient complètement ou partiellement depuis près de six semaines.

Bulletin météorologique

Toronto, 9 (C.P.) — Voici le temps qu'il fera, probablement, demain, dans la province: région de Montréal et d'Ottawa: vent frais du sud, nuageux et doux avec pluie; un peu plus froid; vallée du bas St-Laurent: vent frais; nuageux et plus doux, suivi de pluie ou neige; nord-ouest du Québec: nuageux et plus doux avec pluie ou neige local; golfe, rive nord et baie des Chaleurs: vents froids de l'ouest et du sud-ouest; partiellement nuageux et un peu plus doux, suivi de pluie ou de neige dans la partie ouest.

La Politique

M. Jean Mercier au Conseil législatif

Les écoles protestantes — Les biens des Sulpiciens — Autres Conseils du Roi

M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, était ce matin, au bureau du gouvernement, où il a reçu plusieurs visiteurs. Il a déclaré aux journalistes qu'il devait rencontrer M. Gordon Scott, président du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, au sujet de la Commission des écoles protestantes de Montréal. Il doit aussi rencontrer les fiduciaires des biens des Sulpiciens. On sait qu'en vertu d'une loi la province a assumé la dette des Messieurs de Saint-Sulpice qui ont transporté leurs biens à la province, en garantie. Ces biens sont administrés par des fiduciaires nommés en vertu de la dite loi. M. Duplessis ajoute ensuite:

"Nous avons nommé M. Jean Mercier, conseiller législatif pour la division LaSalle en remplacement de feu M. Louis Létourneau. Il n'y a aucun doute que M. Mercier possède toutes les qualifications voulues pour remplir la charge qui lui a été confiée. Nous l'avons nommé en même temps conseil du roi. "Les nominations que nous avons faites comme conseils du roi ne sont pas les seules que nous allons faire. Prochainement, nous en ferons d'autres. Nous avons d'abord voulu nommer les législateurs, les procureurs de la Couronne, les avocats de la province, ceux qui ont été bâtonniers et ceux qui ont fait partie du conseil général du barreau. D'autres nominations seront faites prochainement.

"Quand M. Mercier a été nommé conseiller législatif, il a été entendu qu'il supporterait les réformes que le gouvernement jugera à propos de faire au sujet du Conseil législatif. M. Mercier est un homme d'une loyauté et d'une intégrité impeccables et il fera honneur à la situation qui lui a été confiée. "Feu M. Létourneau était un citoyen de Québec, et M. Mercier est un citoyen de Québec. Le siège vacant comportait une partie importante de la ville de Québec, et nous croyons que ce siège appartenait à un homme de la ville de Québec. "M. Mercier va proposer l'adresse en réponse au discours du trône lors de l'ouverture de la session. "Nous avons nommé M. Arthur Béliveau, ancien bâtonnier des Trois-Rivières, comme conseil du Roi, ainsi que M. Lucien Ladouceur, qui est actuellement procureur de la Couronne à Amos, et M. Antoine Lamarre, président de la Commission des services publics."

Les travaux de chômage

Déclaration de M. Duplessis
M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, a déclaré ce matin que le ministre fédéral du Travail, M. Rogers avait reçu une délégation de la municipalité des Trois-Rivières et qu'il avait envoyé une lettre à M. Duplessis pour le lui apprendre, et lui signaler que le gouvernement fédéral, sans transiger avec la municipalité, était prêt à collaborer dans le projet de travaux aux Trois-Rivières. M. Duplessis dit qu'il a répondu, en signalant que le gouvernement fédéral changeait d'attitude au sujet des délégations municipales, puisqu'il avait reçu celle des Trois-Rivières, alors qu'il en avait refusé d'autres; qu'il était juste de revoir les délégations municipales qui vont se plaindre que le fédéral par sa loi de chômage les ruine, et qui ont certainement le droit de se plaindre; qu'il est heureux de constater que le gouvernement fédéral a changé d'attitude au sujet de la coopération avec les provinces pour les travaux de chômage. Un journaliste ajoute: "Ce qui laisse entendre que le gouvernement fédéral est prêt à faire des travaux?" M. Duplessis — Ou à faire des élections.

L'organisateur conservateur fédéral
M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, interrogé ce matin sur les rumeurs pour le choix de l'organisateur conservateur fédéral dans la province de Québec a répondu ce qui suit: "Je ne me mêle, ni directement, ni indirectement du choix des organisateurs du parti conservateur à Ottawa. Le gouvernement de l'Union nationale s'occupe de l'administration de la province et il sera heureux de coopérer avec ceux qui veulent le bien de la province et du Canada, comme il est prêt à combattre ceux qui ne veulent pas coopérer pour le bien de la province et prennent une attitude contraire au bien de la province et à l'intérêt du Canada, qu'ils soient bleus, ou qu'ils soient rouges."

Au conseil municipal

Le conseil municipal tiendra une assemblée cet après-midi. Le caucus habituel a eu lieu ce matin et le maire y a exposé ses vues sur différentes questions. Parmi les communications au conseil municipal, se trouve une lettre de la commission des tramways pour avertir la ville que le contrat de tramways avec la ville Saint-Michel est renouvelé pour une autre année, et que les enfants de moins de cinq ans sont admis gratuitement sur les autobus. Il y a aussi une lettre de M. Séraphin Quimel, sur les projets de gare terminale des C.N.R. Il affirme que ces plans présentent différents inconvénients et il suggère qu'on étudie les plans que M. Quimel a déjà soumis aux autorités intéressées à cette question.

L'Italie proteste auprès de la France

Paris, 9 (A. P.). — Le ministère des Affaires étrangères annonce aujourd'hui que l'Italie a protesté auprès de la France contre une manifestation antifasciste qui se serait déroulée lors de la visite du premier ministre Daladier. Les manifestants auraient descendu et brûlé un drapeau italien. Un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères a déclaré que de fait une foule avait descendu un drapeau italien qui flottait sur la boutique d'un tailleur à Tunis, mais que l'incident avait paru si peu important que le tailleur lui-même n'avait pas porté plainte.

Un volontaire du pénitencier
Armand Gagné, sans adresse connue, comparaitrait ce matin devant M. le juge J.-C. Langlois pour répondre à une accusation de tentative de vol avec effraction. Il s'avoua coupable et demanda d'être envoyé pour deux ans au pénitencier. "Est-ce que deux ans vont vous satisfaire?" demanda le président du tribunal. "Oui", rétorqua Gagné en regardant les cellules.



La fête de l'Indépendance

Le bill Gariépy

Ottawa, 9. — Voici le texte du bill que M. Wilfrid Gariépy, député des Trois-Rivières, présentera à la prochaine session, pour faire décréter le 11 décembre jour de l'indépendance du Canada:

Quatrième Session, Dix-huitième Parlement, 3 George VI, 1939.
La Chambre des Communes du Canada

Bill

Un Acte pour amender la Loi d'interprétation.
SA MAJESTÉ, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre du Sénat du Canada, cite ce qui suit: —

Définition

I. — Le paragraphe onze de la section trente-sept de la Loi d'interprétation, chapitre un des Statuts Révisés du Canada, 1927, tel qu'édité par le chapitre six des Statuts de 1935, est révoqué et est remplacé par le suivant: —

Jour de fête

“(II) ‘‘jour de fête’’ comprend les dimanches, le Jour de l'An, l'Épiphanie, le Vendredi-Saint, l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculée-Conception, le lundi de Pâques, le Mercredi des Cendres, le jour de Noël, l'anniversaire de la naissance du souverain régnant ou le jour fixé par proclamation pour sa célébration, le Jour de Victoria, l'anniversaire de la Confédération, le onzième jour de décembre, désigné comme ‘‘Jour de l'Indépendance du Canada’’ le premier lundi de septembre, désigné sous l'appellation de Fête du Travail, le Jour de l'Armistice, et tout autre jour fixé par proclamation comme jour de jeûne ou d'actions de grâces générales:”

Notes explicatives

I. — Le paragraphe (II) de la section 37 actuellement en litige comme suit: —

“(II) ‘‘jour de fête’’ comprend les dimanches, le Jour de l'An, l'Épiphanie, le Vendredi-Saint, l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculée-Conception, le lundi de Pâques, le Mercredi des Cendres, le jour de Noël, l'anniversaire de la naissance du souverain régnant ou le jour fixé par proclamation pour sa célébration, le Jour de Victoria, l'anniversaire de la Confédération, le premier lundi de septembre désigné sous l'appellation de Fête du Travail, le Jour de l'Armistice, et tout autre jour fixé par proclamation comme jour de jeûne ou d'actions de grâces générales.”

Le but de cet amendement est de faire du onzième jour de décembre un jour de fête dans tout le Canada. Le Statut de Westminster, qui confère le présent Statut au Canada, celui d'un état souverain librement associé comme membre du ‘‘Commonwealth des Nations Britanniques’’, a reçu son assentiment le onzième jour de décembre, 1931.

Il est juste et convenable que ce très important anniversaire soit considéré et observé comme jour de fête.

Cours du soir

Les classes du soir reprendront ce soir, à 7 h. 30.
M. J.-E. Cloutier, directeur général des cours du soir dans le district de Montréal, est heureux de souhaiter aux membres du personnel enseignant, de même qu'à chacun des 2,500 élèves inscrits aux cours du soir, depuis octobre dernier, bonne et heureuse année, santé, succès.
Les portes des 55 écoles du soir de Montréal, de Lachine et de Verdun seront ouvertes dès 7 h. et un professeur expérimenté et courtois sera à leur disposition.
Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à M. J.-E. Cloutier, directeur général, 6560, rue Champlain, ou appeler DO. 3352 ou CR. 2201. (Comm.)

A l'Alliance française

M. le professeur Henri Grégoire, doyen de la faculté des lettres de l'Université de Bruxelles, sera le prochain conférencier de l'Alliance Française, à la septième réunion de la saison 1938-1939, demain soir 10 janvier, à 8 heures et quart, dans la grande salle de l'hôtel Ritz-Carlton. Sa causerie s'intitulera: ‘‘Les concurrents hérités à Byzance et le choix d'une impératrice.’’

source nationale, l'émission officielle de Radio-National, Bureau, donne tous les jours de 9 h. 10 p.m. heures de l'Est sauf le dimanche, une transmission spéciale pour l'Amérique du Nord. L'émission se donne en espagnol, en anglais et en français, en concert, en outre des nouvelles, un concert.

LONGUEURS D'ONDES

Station	Mètres	Kiloc.
CBM	286	1049
CBP	297	1010
CKAC	411	730
CFOP	500	600
CFPL	499	601
CHLP	266	1124
CNBO	465	645
CHRO	312	960
CHRT	300	1000
CKVO	222	1310
WABO	348	860
HEAP	490	610
WJZ	394	760
WQY	375	790
WTC	252	1080
WLWJ	272	1100

POSTES DE RADIO-CANADA

Station	Kiloc.
CBM Montréal (français)	910
CBM Montréal (P.Q.)	1059
CBP Québec (français)	950
CRFO Ottawa	940
CHC Chicoutimi (français)	1120
CHC New-Carlisle (français)	900
CHRT Toronto, Ont.	840
CKOW Moncton, N.-B.	1370
CFBN Fredericton, N.-B.	550
CHB Rimouski (français)	910
CKCH Hull, P.Q. (français)	1210
CHSJ Saint-Jean, N.-B.	1120
CJCB Sydney, N.-E.	1210
CHNS Halifax, N.-E.	1210
CPY Charlottetown, I.-P.-E.	630

RESEAU DE LOUEST

Station	Kiloc.
CRW Windsor, Ont.	600
CRW Sudbury, Ont.	790
CRW Fort-William, Ont.	730
CRW Sarnia, Ont.	710
CRW Regina, Sask.	1010
CRW Saskatoon, Sask.	840
CRW Edmonton, Alta.	790
CJCL Lethbridge, Alta.	550
CRW Vancouver, Colombie-Britannique	840

Le Cinéma

Paderewski tournera-t-il?

On l'a déjà plusieurs fois annoncé. Depuis la Sonate au clair de lune, qu'il a tournée en Angleterre, l'illustre pianiste semblait avoir définitivement renoncé à paraître sur l'écran.
Or, voici que de Hollywood on annonce que Lotha Mendez, qui fut le superviseur de la Sonate, prépare un film dont Paderewski serait le principal interprète.
Mais cela demande confirmation.

Encore un film sur Léonard de Vinci

Celui-ci sera italien. C'est la Scaleria Film, une firme romaine, qui le réalisera en vue de l'Exposition de New-York. Déjà, Léonard est un sujet d'actualité.

Le couple Fred Astaire-Ginger Rogers continue

Maintes fois on a parlé de leur séparation définitive... Et cependant ils continuent!
Fred et Ginger seront, en effet, les deux protagonistes de The Castles, dont le scénario, coécrit par la vie de deux célèbres danseurs américains: Irène et Vernon Castle. Robert Strange, qui sera leur principal partenaire, personnifiera le père de Ginger Rogers.
Walter Brennan, Edna May Oliver, Lew Fields, Jack Carson, Donald Mac Bride et Frances Mercer feront également partie de la distribution de ce film musical et bien entendu, dansant, dont la mise en scène sera dirigée par Henry Potter.

Société St-Jean-Baptiste de Montréal

APRÈS LES FÊTES — L'ŒUVRE DU LIVRE FRANÇAIS — RÉUNIONS DE LA SEMAINE
La période des fêtes est terminée. Chacun reprend maintenant ses occupations habituelles et sa vie régulière.
Chaque semaine, la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, après avoir suspendu ses réunions, afin de laisser ses membres libres de donner leur attention aux réunions familiales, elle leur demande de bien vouloir se souvenir de la vie nationale et de se remettre sérieusement à l'activité.
L'activité recommence cette semaine et chacun doit y prendre part avec un ardent intérêt. Les réunions de cette semaine sont vraiment fructueuses au point de vue national.
On se souvient de nos réunions de l'Œuvre du livre français. La grande nouveauté se fait au mois d'avril, mais pour qu'elle soit abondante, faut songer à donner et à recevoir. On ne veut pas donner et se faire honorer, on veut donner et se faire honorer. On ne veut pas recevoir et se faire honorer, on veut recevoir et se faire honorer.
Le Conseil général demande aux sections de mettre à l'ordre du jour des assemblées de cette semaine les questions suivantes:
1. Etude du rapport du président général.
2. Etude de la question de l'immigration.
3. Préparation de la cassettes des livres et disques en avril, pour l'Œuvre du livre et du disque français.

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h. 15, à la salle du poste de police, au coin des rues St-Jacques et St-Pierre.
ST-CLEMENT: réunion à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-AMBROISE: assemblée à 8 h. 15, à l'école Antheim-Verreault, 6560 rue Champlain.
MAISONNEUVE: réunion régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
ST-VINCENT-PERRIER: séance bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église, entrée rue de la Chapelle.
PREFONTEAUX: importante assemblée à 8 h. 15, à la salle numéro 3600 rue Drouin.
Le Conseil général enverra un représentant à toutes les réunions de prière d'été.
ST-PIERRE AUX LIENS: séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol de l'église.
ST-JOSEPH DE GONZAGUE: réunion mensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Louis de Gonzague, terrasse Mercier.

LE LUNDI, 9 JANVIER

DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION: assemblée bimensuelle à 8 h. 15, à l'école St-Charles-Garrier, à l'angle des rues Marie-Anne et de la Nauidière.
ETIENNE-PARENT: réunion bimensuelle à 8 h. 15, au sous-sol de l'église Ste-Cécile, rue Perre-Marquette; séance régulière à 8 h. 15, à la salle habituelle.
N.-D. DU PERPETUEL-SECOURS: assemblée à 8 h.



LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Pour servir votre santé

Toujours attendre

(Collaboration spéciale au Devoir) par le Dr Adrien PLOUFFE

On entend des mamans nous dire qu'elles ne sont pas pressées de conduire leurs enfants chez le médecin pour l'immunisation contre la diphtérie.

C'est bien leur droit d'attendre, mais les hygiénistes ont le devoir de leur dire qu'elles ont tort.

Le Service de santé conseille l'immunisation pour tous les bébés dès l'âge de six mois. C'est parce qu'on a remarqué que la mortalité causée par la diphtérie était plus fréquente entre 0 et 4 ans.

Pourquoi ne pas suivre les instructions de ceux qui, ayant la garde de la santé publique, font leur devoir en avertissant les parents des dangers qui menacent leurs enfants?

C'est une corvée que trois injections! Soit, disons que c'est une corvée mais c'est une corvée de bonheur, puisqu'elle assure vos enfants contre une maladie terrible.

Réfléchissez et avez le courage de donner raison à ceux qui, se basant sur les notions de la science et de l'expérience, disent clairement leurs obligations aux parents.

S'il s'agissait d'une intervention chirurgicale grave, on pourrait comprendre l'hésitation des parents, mais trois piqûres à trois semaines d'intervalle, c'est une bagatelle. Et quand on pense que cette bagatelle peut fermer les portes à la diphtérie, est-il raisonnable d'attendre?

L'idéal serait que tous les bébés fussent immunisés dès qu'ils ont six mois mais au moins, que les parents les fassent vacciner le plus tôt possible et qu'ils n'attendent pas que l'enfant entre en classe pour accomplir ce devoir.

Que les parents se rendent donc à la prière du Service de Santé et qu'ils conduisent leurs héritiers et leurs héritières chez le médecin de famille ou à un centre d'immunisation contre la diphtérie.

Le public ne doit-il pas coopérer avec le Service de Santé pour tuer la diphtérie?

Adrien PLOUFFE

Quelques détails du savoir-vivre

La question des présentations embarrassées maintes personnes. Il y a tout d'abord les présentations officielles et courantes. On présente toujours la personne la moins importante ou la plus jeune à la personne de qualité.

Lorsqu'il s'agit de présentations plus intimes, dans une réunion familiale, la maîtresse de maison peut ajouter aux noms qu'elle met en présence une phrase qui éclaire réciproquement les deux personnes présentées sur les raisons de leur séjour en ce milieu, sur leurs qualités et mérites respectifs.

Lorsqu'un homme entre dans un salon, si même la maîtresse de maison se lève pour l'accueillir, les autres dames doivent demeurer assises et tendre simplement leur main au nouveau venu qui, selon qu'elles seront mariées ou célibataires, leur baisera ou non les doigts.

Les maîtres de maison doivent surtout éviter de parler d'eux-mêmes et de ce qui les intéresse. Les règles de l'hospitalité et de l'amitié les obligent à mettre en relief les activités, les préoccupations de leurs invités, d'aiguiller la conversation vers des sujets qui peuvent agréablement alimenter les propos et créer des liens de sympathie.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du DEVOIR, 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Lettre du Mandchoukouo

D'une religieuse Antonienne de Marie

Bien chers parents, amis et bien-faiteurs,

Vous souvenez-vous de la petite sœur Antonienne qui, il y aura bientôt un an, vous disait adieu pour se porter, l'âme émue, mais de cœur ferme, vers la lointaine Chine? A la voix de Dieu qui m'appela à la vie missionnaire, je répondais, à l'instar de ma Mère du ciel: "Ecce ancilla Domini!" et je vous quittais...

Mais, comme je vous l'ai promis alors, je ne vous ai pas oubliés, votre cordiale amitié et vos généreux bienfaits sont toujours vivants dans ma mémoire, et chaque jour, je prie le bon Dieu de vous bénir. Puisse cette lettre parvenir à la connaissance de vous tous qui m'avez fait du bien et rendre à chacun ma religieuse amitié et mon inviolable attachement.

Puisse-t-elle encore, selon le désir de Notre-Saint Père le Pape, développer dans vos âmes, chers parents et amis, l'intérêt pour les missions en vous inspirant d'offrir vos prières et vos sacrifices pour le salut des pauvres infidèles, et en vous faisant, à l'occasion, ouvrir bien grands le cœur et la main pour verser une aumône, ne fût-ce que l'obole de la venue, pour les œuvres missionnaires.

Tous ces actes de charité seront pour Notre Père céleste le plus agréable merci en retour du bienfait de la Foi dont il vous a gratifiés.

Avant de vous livrer les notes de mon journal de voyage, je crois faire plaisir à plusieurs en leur donnant les renseignements qu'ils m'ont demandés sur la Mandchourie, en particulier sur le territoire des missionnaires canadiens et sur la mission des Antoniennes de Marie en terre païenne.

Assez souvent on identifie la Mandchourie avec la Chine; ce n'est pas tout à fait exact. Bien que 90% de la population soit d'origine chinoise, la Mandchourie ou Manchoukouo est un pays autonome avec son empereur, ses constitutions et sa loi.

Le Mandchoukouo compte dix territoires. Celui de Szépingkaï, que Rome confia à la Société des Missions étrangères de Pont Vieu, comptait 3,700,000 âmes. En mai 1937, ce grand territoire, dirigé par S. Ex. Mgr L.-A. Lapière, a été démembré pour former une nouvelle Préfecture apostolique dite de Lintong, siège de la nouvelle Préfecture confiée à S. E. Mgr E. Laroche, qui a dû depuis démissionner pour devenir supérieur général de la Société des Missions étrangères.

Le Mandchoukouo compte dix territoires. Celui de Szépingkaï, que Rome confia à la Société des Missions étrangères de Pont Vieu, comptait 3,700,000 âmes. En mai 1937, ce grand territoire, dirigé par S. Ex. Mgr L.-A. Lapière, a été démembré pour former une nouvelle Préfecture apostolique dite de Lintong, siège de la nouvelle Préfecture confiée à S. E. Mgr E. Laroche, qui a dû depuis démissionner pour devenir supérieur général de la Société des Missions étrangères.

La superficie de la jeune Préfecture est de 40,000 milles carrés environ pour une population de 360,000 âmes; 160,000 Mandchous et 200,000 Mongois. Ceux-ci sont les premiers occupants du pays et ils sont nomades; ils possèdent de nombreux troupeaux qu'ils font paître dans de belles vallées; ils n'ont jamais cultivé la terre. Les Chinois virent s'établir dans cette partie de la Mongolie vers 1910, lorsqu'une quarantaine de familles chrétiennes, dirigées par un Père missionnaire, obtinrent la permission de s'établir comme colons dans la belle et large vallée d'Ouniasou-tai, y fondant le grand village de Ta Yng Tse. C'est ainsi que la Foi s'implanta dans cette région. Quelques années plus tard deux autres postes chrétiens s'élevèrent grâce à pareille immigration. Les missionnaires canadiens en ouvrirent quelques autres depuis leur arrivée. La population catholique est d'environ 8,000 âmes, tous Chinois. Les Mongois restent attachés à leurs superstitions.

Elles y furent recues par le R. P. curé du temps. Après une pieuse visite à l'Hôte divin de l'église paroissiale, le pasteur les conduisit à leur couvent qui ne tarda pas à devenir la résidence de Jésus-Hostie Lui-même. Avec Jésus le grand Exilé pour le salut des âmes, vos missionnaires peuvent accepter avec courage et même avec joie la privation de leurs parents, de leur patrie et travailler avec le concours de vos prières à l'extension du règne de Dieu.

Vous ferai la description du couvent des Soeurs Antoniennes de Marie de Ta Yng Tse? C'est un bel édifice en briques à un seul étage; il mesure 63 pieds de long par 25 de large; sa grande galerie et sa belle porte d'entrée lui donnent un aspect tout à fait accueillant. Déjà je vous ai dit qu'il était enrichi d'une chapelle; le Saint Sacrifice y est offert plusieurs fois la semaine. Là nous prions pour vous tous, nous ne nous gênons pas de vous nommer à tour de rôle; dans le Cœur de Jésus nous sommes tous présents, c'est donc notre fréquent rendez-vous. Je continue la description de l'intérieur du couvent, nous y avons un parloir, une salle de communauté, un dortoir et enfin un réfectoire et une cuisine. Toutes les pièces sont bien ensoleillées et parfaitement aérées. A une vingtaine de pieds du couvent se trouve le puits qui nous alimente d'eau; notre serviteur le pompe et la chariole. Dès le premier printemps nos Soeurs réussissent à faire un beau grand jardin près de leur maison. Avec des outils plus

souvenait pas. Un grand danois, son chien à elle, se tenait couché à ses pieds, en lion, le museau allongé sur les pattes.

La jeune femme, bien enveloppée dans un confortable manteau, inclinait la tête en écoutant ce que lisait son mari, avec une sorte de recueillement. Quel livre pouvait elle absorber ainsi? Un roman? Certainement non. Une critique d'art, de littérature, les récits d'un explorateur? Ce n'était pas probable. Un livre de religion? Oui. Ou bien peut-être les méditations de quelque grand penseur.

Car aucun roman, fût-il le plus honnête, aucun ouvrage de science ou d'art, ni même un de ces voyages dans l'idéal ou l'auteur promet-ne son lecteur selon les méandres de ses rêves, n'aurait pu imprimer à leurs physiologies l'infinie tranquillité dans laquelle ils semblaient reposer leurs esprits. La paix, ce bien divin qui ne se repaît pas de chimères, mais ne vit, au contraire, que de lumière et de vérité, se révélait en eux, profonde. Où étaient en ce moment les splen-

deurs, le monde, le tapage, pour ces deux êtres cachés, perdus dans cette retraite, entièrement l'un à l'autre, confondant leurs âmes dans les mêmes sentiments, les mêmes aspirations, et ainsi pleinement, visiblement heureux?

Rien ne saurait dire ce que ce tableau si simple était chaste, suave, intime, et, cependant, grand dans ses quelques lignes, comme tout ce qui est élevé et pur.

La marquise le devorait des yeux, non seulement parce qu'il la captivait, mais surtout parce qu'il devenait pour elle victorieusement révélateur. Elle ne pouvait plus repousser, comme de coutume, la vérité qu'il lui imposait, la conviction que, de force, il clouait en elle. Elle ne pouvait plus arrêter l'éclair qui déchirait le bandeau dont elle s'était couverte les yeux. Non, ce n'était pas l'ambition, la convoitise, le désir des honneurs, des jouissances, ce qui désine à l'homme, ce qui paie la fortune, tout ce qu'elle avait condamné, maudit dans ce mariage, ce n'était pas ces misérables intérêts qui avaient

La médaille "Bene Merenti"

décernée aux Soeurs Grises

A l'occasion du deuxième centenaire de sa fondation, Rome vient d'honorer l'Institut des Soeurs Grises de Montréal d'un insigne privilégié en décrétant à sa vénérée supérieure générale, Mère Marie-Evangéline Gallant, la médaille Bene Merenti.

Dans une lettre des plus bienveillantes, le digne représentant du Saint-Siège au Canada, Son Excellence Mgr Idebrando Antoniutti, annonçait, deux jours à l'avance, l'heureuse nouvelle à la communauté, et mercredi, 21 décembre, accompagné de Son Excellence Mgr E.-A. Deschamps, évêque-auxiliaire de Montréal, il daignait se rendre à la maison-mère de la rue Guy pour remettre lui-même la décoration.

Le chant de l'hymne pontifical terminé, Son Excellence Mgr le Délégué prononça une allocution dont voici la substance.

"C'est un grand plaisir pour moi de me retrouver dans cette belle communauté, après un mois seulement, en un jour si joyeux, pour vous donner, de la part du Souverain Pontife, un souvenir, un gage de son intérêt pour vos œuvres admirables et de sa paternelle bienveillance pour votre congrégation.

"Cette journée jubilaire, je l'ai commencée en disant la messe dans la chapelle privée de l'auguste archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, qui fête aujourd'hui le sixième centenaire de son ordination sacerdotale. Cette fête jubilaire est rendue plus joyeuse encore par cette manifestation en l'honneur des Soeurs Grises à cause de leur attachement au Saint-Siège et à son humble représentant, de la sainteté de leur vie et du bon exemple qu'elles donnent.

"Si je reviens dans cette salle où se groupent nombreux les membres de votre belle congrégation pour être les témoins émus de l'encouragement que le Souverain Pontife décerne à votre Mère Supérieure générale, et en sa personne à chacune de vous, c'est pour vous dire que le Pape est fier de vous, fier de sa congrégation des Soeurs Grises et qu'il lui envoie, à l'occasion de son deuxième centenaire, une médaille parce qu'elle a "bien mérité".

"Vous avez bien mérité, de l'Eglise, des missions et du Canada. Vous avez bien mérité de l'Eglise en conservant à votre congrégation son esprit religieux, esprit de charité et de dévouement qui la caractérisent depuis deux siècles, travaillant sans cesse, à travers tout le Canada, pour la gloire de Dieu et le salut de vos frères. Les âmes religieuses ne sauraient avoir d'autres mobiles de leurs actions que l'amour de Dieu et la charité chrétienne.

"Vous avez bien mérité des missions, et c'est surtout pour cette raison que le Souverain Pontife désire vous récompenser. Vous avez porté l'esprit missionnaire, la ferveur de la foi dans ce diocèse d'abord, alors qu'il n'était pas encore organisé, et dans tous les diocèses et vicariats apostoliques du Canada, supportant avec courage chez les sauvages, dans les missions — les plus difficiles de toutes les missions — comme le souligne le document pontifical.

"Enfin, vous avez bien mérité du Canada en travaillant à la régénération civile et morale de la population. Vous avez coopéré avec les pionniers pour aider à la civilisation, à la vraie éducation qui doit être basée sur l'Evangile. Vous avez bien mérité de la société par votre dévouement, votre cha-

ou moins choisis, leur serviteur creusa les carrés et les plates-bandes qui leur rapportèrent de jolies fleurs variées et plusieurs légumes: oignons, laitue, radis, concombres, tomates et rhubarbe, seul fruit du pays.

J'ai dit que l'on creusait les plates-bandes et les carrés; c'est que la terre est très sèche ici. Pour qu'elle conserve plus longtemps l'humidité de l'arrosage les indigènes emploient cette méthode qui réussit à merveille.

Soeur Marie de Jésus-Eucharistie, A. M. R. d. C. Mission de Lintong, décembre 1937.

Le coin des mamans

Conseils pratiques

Les cheveux des enfants à l'âge ingrat sont souvent d'un aspect "mort" et peu plaisant. Lavez-les à l'eau de pluie, qui ne les dessèche pas comme l'eau alimentaire. Enfin, brossez la chevelure de ces enfants avec une brosse dure en employant de la brillanteur liquide à base d'huile de ricin.

Le coin des mamans

Service social féminin

Par Suzanne-F. Cordelier

Sujet.— Cet ouvrage est une étude complète de tout ce se rapporte aux organisations du Service social féminin, aux ressources qu'il offre, aux carrières qu'il ouvre, à l'orientation professionnelle vers les carrières, et à toutes les données pratiques permettant de se rendre compte de la préparation qu'il exige et des écoles qui le dispensent.

Clientèle. — Jeunesse. Volume de 235 pages. Au comptoir ou par la poste. 75c. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Ville.

Reprise des études à la Société d'étude et de conférences

Après quelques semaines de vacances, la Société d'Etude et de Conférences reprendra ses causeries et conférences le mardi prochain, à 8 h., au salon Prince de Galles de l'Hotel Windsor.

Deuil chez les familles Servière-Rouleau

Mlle Madeleine Servière vient de mourir! La pneumonie, déclarée au début des présentes vacances scolaires et aggravée d'insuffisance cardiaque, a, de bonne heure en la fête des Rois, ravi à ses élèves de l'école Paul-Bruchési une éducatrice de haute conscience. Le même coup arrache à la couronne familiale, — tous ceux qui ont connu Mlle Servière le ressentent, — un pur joyau.

Par sa mère, née Rouleau, Mlle Madeleine Servière se trouvait être la nièce de feu S. Em. le cardinal Rouleau; elle était la sœur de Mlle Jeanne Servière, l'artiste si distinguée de l'orgue et du piano.

Lui survivent: sa mère, Mme Eugène Servière; deux soeurs cadettes, Mlle Jeanne et Mme Gérard Filion (Françoise); deux frères, MM. Lucien et Jean-Louis Servière; un beau-frère, M. Gérard Filion, secrétaire de l'U. C. C.; un oncle, M. J.-A. Rouleau, de Mont-Joli; deux tantes, Mlles Rouleau, de l'Île-Verte, et de nombreux cousins et cousines.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, à 8 heures, en l'église de l'Immaculée-Conception; l'inhumation se fera à l'Île-Verte (Témiscouata). Nous prions les familles Servière-Rouleau d'agréer dans leur grand deuil nos très vives sympathies.

Ecole ménagère provinciale

Mardi, le 10 janvier, à 2 h., démonstration culinaire à l'Ecole Ménagère provinciale d'un menu de souper froid:

- Coquet frappé, Roulettes au fromage, Salade en surprise, Sauce mayonnaise, Pêches à la Pompadour, Gâteaux fondants "Pastels".

Le soir, à 8 h., M. L. Chabot, psychologue, inaugurer une série de 10 leçons sur la psychologie générale. Dames et messieurs sont invités à ce cours. L'entrée est libre.

Tous les cours de l'Ecole, interrompus pour les vacances de Noël, recommencent cette semaine. Un cours d'art décoratif donné par Mlle M. Lemieux s'ouvrira le 16 janvier. De nouveaux cours de

Bientôt chez EATON

aura lieu la vente attendue dans des centaines de foyers... la vente qui apportera les surprises les plus agréables. Elle sera annoncée PROCHAINEMENT.

SURVEILLEZ-EN L'ANNONCE

T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Service social féminin

Sujet.— Cet ouvrage est une étude complète de tout ce se rapporte aux organisations du Service social féminin, aux ressources qu'il offre, aux carrières qu'il ouvre, à l'orientation professionnelle vers les carrières, et à toutes les données pratiques permettant de se rendre compte de la préparation qu'il exige et des écoles qui le dispensent.

Clientèle. — Jeunesse. Volume de 235 pages. Au comptoir ou par la poste. 75c. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Ville.

Reprise des études à la Société d'étude et de conférences

Après quelques semaines de vacances, la Société d'Etude et de Conférences reprendra ses causeries et conférences le mardi prochain, à 8 h., au salon Prince de Galles de l'Hotel Windsor.

Deuil chez les familles Servière-Rouleau

Mlle Madeleine Servière vient de mourir! La pneumonie, déclarée au début des présentes vacances scolaires et aggravée d'insuffisance cardiaque, a, de bonne heure en la fête des Rois, ravi à ses élèves de l'école Paul-Bruchési une éducatrice de haute conscience. Le même coup arrache à la couronne familiale, — tous ceux qui ont connu Mlle Servière le ressentent, — un pur joyau.

Par sa mère, née Rouleau, Mlle Madeleine Servière se trouvait être la nièce de feu S. Em. le cardinal Rouleau; elle était la sœur de Mlle Jeanne Servière, l'artiste si distinguée de l'orgue et du piano.

Lui survivent: sa mère, Mme Eugène Servière; deux soeurs cadettes, Mlle Jeanne et Mme Gérard Filion (Françoise); deux frères, MM. Lucien et Jean-Louis Servière; un beau-frère, M. Gérard Filion, secrétaire de l'U. C. C.; un oncle, M. J.-A. Rouleau, de Mont-Joli; deux tantes, Mlles Rouleau, de l'Île-Verte, et de nombreux cousins et cousines.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, à 8 heures, en l'église de l'Immaculée-Conception; l'inhumation se fera à l'Île-Verte (Témiscouata). Nous prions les familles Servière-Rouleau d'agréer dans leur grand deuil nos très vives sympathies.

Ecole ménagère provinciale

Mardi, le 10 janvier, à 2 h., démonstration culinaire à l'Ecole Ménagère provinciale d'un menu de souper froid:

- Coquet frappé, Roulettes au fromage, Salade en surprise, Sauce mayonnaise, Pêches à la Pompadour, Gâteaux fondants "Pastels".

Le soir, à 8 h., M. L. Chabot, psychologue, inaugurer une série de 10 leçons sur la psychologie générale. Dames et messieurs sont invités à ce cours. L'entrée est libre.

Tous les cours de l'Ecole, interrompus pour les vacances de Noël, recommencent cette semaine. Un cours d'art décoratif donné par Mlle M. Lemieux s'ouvrira le 16 janvier. De nouveaux cours de

Advertisement for Eaton's sale with text: "Bientôt chez EATON aura lieu la vente attendue dans des centaines de foyers... la vente qui apportera les surprises les plus agréables. Elle sera annoncée PROCHAINEMENT. SURVEILLEZ-EN L'ANNONCE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL"

Advertisement for 'Service social féminin' book by Suzanne-F. Cordelier, published by Librairie du Devoir.

Advertisement for 'Maux de Tête' medicine by ANTALGINE, 'Toujours soulagés par'.

Advertisement for 'LE ZODIAQUE DEUXIEME' book series, listing titles like 'Directives', 'Carnets canadiens', 'L'Abitibi, pays de l'or', etc.

Advertisement for 'L'IRIS BLEU' by Marthe Lachèse, part of the 'Feuilleton du "Devoir"'. Includes text: '28. (Suite) Elle pensait arriver bientôt à son but, quand elle s'arrêta brusquement. Dans le silence que ne troublait pas la brise, car l'atmosphère était d'un calme rare à ce moment de l'année, tout à coup une voix s'élevait, sans éclats, mais lente, ménagée, sur le ton d'une lecture. Cette voix semblait à quelques pas. Mme de Vaufflers, stupéfiée, écouta. Elle doutait. Puis elle acheva de se convaincre. Alors, secouée comme par un coup de foudre, elle s'appuya, chancelante, sur un faisceau. Quand elle se fut remise, elle écarta doucement les branches qui

souvenait pas. Un grand danois, son chien à elle, se tenait couché à ses pieds, en lion, le museau allongé sur les pattes. La jeune femme, bien enveloppée dans un confortable manteau, inclinait la tête en écoutant ce que lisait son mari, avec une sorte de recueillement. Quel livre pouvait elle absorber ainsi? Un roman? Certainement non. Une critique d'art, de littérature, les récits d'un explorateur? Ce n'était pas probable. Un livre de religion? Oui. Ou bien peut-être les méditations de quelque grand penseur. Car aucun roman, fût-il le plus honnête, aucun ouvrage de science ou d'art, ni même un de ces voyages dans l'idéal ou l'auteur promet-ne son lecteur selon les méandres de ses rêves, n'aurait pu imprimer à leurs physiologies l'infinie tranquillité dans laquelle ils semblaient reposer leurs esprits. La paix, ce bien divin qui ne se repaît pas de chimères, mais ne vit, au contraire, que de lumière et de vérité, se révélait en eux, profonde. Où étaient en ce moment les splen-

deurs, le monde, le tapage, pour ces deux êtres cachés, perdus dans cette retraite, entièrement l'un à l'autre, confondant leurs âmes dans les mêmes sentiments, les mêmes aspirations, et ainsi pleinement, visiblement heureux? Rien ne saurait dire ce que ce tableau si simple était chaste, suave, intime, et, cependant, grand dans ses quelques lignes, comme tout ce qui est élevé et pur. La marquise le devorait des yeux, non seulement parce qu'il la captivait, mais surtout parce qu'il devenait pour elle victorieusement révélateur. Elle ne pouvait plus repousser, comme de coutume, la vérité qu'il lui imposait, la conviction que, de force, il clouait en elle. Elle ne pouvait plus arrêter l'éclair qui déchirait le bandeau dont elle s'était couverte les yeux. Non, ce n'était pas l'ambition, la convoitise, le désir des honneurs, des jouissances, ce qui désine à l'homme, ce qui paie la fortune, tout ce qu'elle avait condamné, maudit dans ce mariage, ce n'était pas ces misérables intérêts qui avaient

LES SPORTS

Le Canadien n'a pu vaincre les Ailes Rouges

Le Canadien a dû rester en dernière position de la Ligue Nationale à la suite du résultat de la joute disputée au Forum hier soir, car les habitants de Cecil Hart n'ont pu faire mieux que partager avec les Ailes Rouges de Detroit par 1 à 1 alors que la plupart des partisans du Bleu Blanc Rouge escomptaient une victoire pour leurs favoris.

La joute, si nous faisons exception de la première période, fut plutôt monotone malgré que les deux équipes furent enregistrés dans la deuxième manche, car aussitôt que les visiteurs eurent réussi à prendre Wilf Cudde en défaut, par l'entremise de Syd Howe, avec le concours de Marty Barry, les visiteurs se replièrent sur la défense et les courses devinrent alors presque nulles.

Le Canadien parvint cependant à égaliser le score cinq minutes plus tard lorsque Armand Mondou, après un échange de passe avec Georges Mantha et Cliff Goupille, logea la rondelle dans les filets défendus par Tiny Thompson.

Le fait saillant de la partie d'hier soir fut la lutte livrée entre les deux gardiens de buts et les honneurs furent également partagés. Red Goupille était rappelé de N-Haven pour prêter main-forte aux habitants et l'ancien porte-couleurs du Canadien fit bonne figure quoique un peu nerveux au début. Cliff partit au jeu qui permit au Canadien d'éviter un échec qui l'aurait fait descendre davantage dans le classement des équipes de la Ligue Nationale et les spectateurs ne manquèrent pas leurs applaudissements à Goupille à chaque fois qu'il faisait un beau coup.

Selon son habitude, le Bleu Blanc Rouge eut l'avantage du jeu au début, mais nos joueurs ont semblé se fatiguer outre mesure et profitant de cet avantage, les visiteurs se lancèrent à l'attaque à la deuxième manche, pour enregistrer le premier point de la partie. Le Canadien battit courageusement et Mondou a pu égaliser les chances en lançant avec précision pour le dernier point de la partie.

Les deux équipes jouèrent très prudemment car il était apparent que l'on préférât un résultat nul à un échec et de part et d'autre on ne prit aucun risque et ce n'est qu'à la période supplémentaire que l'on vit des attaques nourries mais sans pouvoir changer le résultat.

Le Canadien ira jouer à Detroit demain soir alors qu'il tentera de triompher afin de monter en sixième place, sur un pied d'égalité avec les Ailes Rouges.

Un ralliement fait gagner les Rangers

New-York, 9. — Les seize mille amateurs présents à la partie d'hier soir au Madison Square Garden ont pu se rendre compte que le club de Lester Patrick possède beaucoup de résistance et qu'il ne se compte jamais pour battu et c'est cet esprit combatif qui a valu la victoire aux Rangers par un résultat de 5 à 2 sur les Américains de Red Dutton.

Les deux clubs bataillèrent à chance égale pendant deux périodes, mais dans l'engagement final les Rangers firent une poussée et parvenaient à compter quatre points tandis que les Américains obtenaient un seul but au cours des vingt dernières minutes de jeu.

Hooly Smith était au cachot lorsque les Rangers ont commencé leur offensive et il Shibley, George Allen, Clint Smith et Bryan Hextall ont compté tout à leur tour.

Dutch Hillier a compté le premier point à la première période, mais Art Jackson a égalisé les chances peu après et les deux clubs ont bataillé à termes égaux jusqu'à ce que les Rangers donnent leur poussée à la troisième. Joe Jerwa a compté l'autre but des Américains vers le milieu de la reprise finale.

Alignement des équipes:

Alignement des équipes:

Rangers	but	Américains
Kerr	Robertson	
Coulter	défense	Field
M. Patrick	défense	Gallagher
Smith	centre	Chapman
Dillon	avant	Garr
Allen	avant	Anderson
Subs. Rangers:		Shibley,
Heller, Shibley,		Watson,
M. Colville, N. Colville,		Watson,
Pratt, Hextall, Hillier, Molyneux,		
Subs. Américains:		Jerwa,
Stewart, Wiseman, Schirner, Sorrell,		Goldsworthy, A. Jackson, H. Smith,
Jenkins,		

Arbitres: Babe Dye, Fred Stevenson.

Première période
1—Rangers, Hillier 4.37
2—Américains, Jackson 17.38
Punition: Hillier.

Deuxième période
Pas de point.
Pas de punition.

Troisième période
1—Rangers, Shibley 6.20
2—Rangers, Allen 11.10
3—Américains, Jerwa 11.42
4—Rangers, C. Smith 12.44
5—Rangers, Hextall 18.40
Punition: H. Smith.

Le Toronto est blanchi à son tour

Chicago, 9. — Après avoir blanchi les Bruins de Boston samedi soir dans la Ville Reine, les Leafs de Connie Smythe ont subi le même sort hier soir alors que les gars de Toronto étaient aux prises avec les Eperviers Noirs du major McLoughlin. Le Chicago a en raison du Toronto par un résultat de 1 à 0 dans un match rude.

Un but de Bill Thoms, un ancien Leaf, a suffi pour donner la victoire aux Eperviers. Thoms a compté avec l'aide de March et Gracie, lançant un coup lent dans le coin du filet après avoir attiré Turk Broda hors de la cage, six minutes avant la fin de la première période.

Des batailles vives terminées ont éclaté en grand nombre. A un moment de la troisième période, cinq joueurs étaient au cachot ensemble. Harvey Jackson a attrapé une punition de 10 minutes lorsqu'il a poussé l'arbitre Ag Smith, qui venait de punir Syl Apps.

Alignement des équipes:

Alignement des équipes:

TORONTO — Buts: Broda; défenses: Hamilton et McDonald; centre: Apps; ailes: Drillon et Davidson; subs.: Horner, Kampman, Metz, Chamberlain, Parsons, Romnes, Kelly, Jackson.

CHICAGO — Buts: Karakas; défenses: Levinsky et Mackenzie; centre: Thoms; ailes: March et Gracie; subs.: Seibert, Hill, Weihe, Thompson, Gotselig, Blinco, Robinson, Northcott, Deslites, Dahlstrom. Arbitres: Smith et McFayden.

Première période
1. Chicago: Thoms (Gracie, March) 14.28
Pun.: Horner, Hamilton et Seibert.

Deuxième période
Aucun point.
Pun.: Drillon, Northcott, March (2), Chamberlain, Parsons et Kelly.

Troisième période
Aucun point.
Pun.: Davidson, March, Jackson, Apps, Thompson, Parsons et Kampman.

Les Bruins sont blanchis à Toronto

Toronto, 9. — Les Leafs de Toronto ont eu la distinction de faire subir un blanchissage aux Bruins de Boston lors de la joute de samedi soir, disputée en cette ville. Les Leafs triomphèrent, des protégés d'Arthur Ross par un résultat de 2 à 0 et cela grâce à la belle tenue de George Parsons, qui était de retour sur l'aile gauche, sa position favorite.

Grâce à l'aide de ses camarades qui se sont signalés sur la défense, Turk Broda a affiché une brillante tenue dans les filets et il a en même temps compté son sixième blanchissage de la saison, il s'est par le fait même mis sur un pied d'égalité avec Frankie Brimsek.

A la fin de la partie, alors que les Bruins forçaient le jeu dans un effort pour essayer de compter, Eddie Shore a décroché une punition de mauvaise conduite pour avoir lancé la rondelle dans la direction de l'arbitre Norman Lamport, après que ce dernier eut sifflé un hors-jeu.

Composition des équipes:

Composition des équipes:

BOSTON — But, Brimsek; défenses: Shore, Portland; centre, Hollett; avants: Sands, Gelliffe. Substituts: Clapper, Crawford, Bauer, Schmidt, Dumart, Pettenger, Conacher, Hill, Weiland.

Toronto — But, Broda; défenses: McDonald, Hamilton; centre Apps; avants: Drillon, Davidson. Substituts: Torner, Fowler, Romnes, Kelly, Jackson, Chamberlain, Metz, Parsons, Kampman.

Arbitres: Norman Lamport; juge des hors-jeux, Happy Day.

Première période
Aucun point. Aucune punition.

Deuxième période
1. Toronto, Parsons (Chamberlain, Hamilton) 18.41
Pun.: Conacher, Kelly, Horner.

Troisième période
1. Toronto, Parsons (Chamberlain, Metz) 14.03
Pun.: Portland, McDonald, Shore (inconduite, partie).

Le Concordia est victime de la malchance

Le club Concordia est probablement le club le plus malchanceux de la Ligue Senior de Québec et ceux qui ont assisté à la joute de samedi soir, au Forum, ont pu s'en rendre compte car sans la vilaine guigne, l'équipe du président Azarie Choquet aurait triomphé du Victoria, tandis que c'est le contraire qui se produisit et les protégés de Sylvio Mantha ont dû baisser pavillon devant les hommes de Dan Campbell par un résultat de 7 à 5 pendant que le Royal parvenait à triompher des Leafs de Verdun par un score de 4 à 3 dans la partie finale.

Au cours de la première partie, tout ce qui peut survenir dans une joute de hockey se réalisa: Marcel Larochelle, du Concordia, fut banni pour la partie pour avoir bousculé l'arbitre Martel après que ce dernier lui eut infligé une punition mineure à la deuxième période; Truman Donnelly appliqua un coup de bâton sur la tête de Gérard Cormier et une bataille de punitions furent accordés; le jeu fut excessivement rude et vingt-six punitions, dont treize à la deuxième période, furent infligées par les arbitres Heffernan et Martel, principalement par ce dernier, qui se montra d'une trop grande sévérité; et, finalement, un total de neuf points furent enregistrés dans la dernière période.

Patsy Séguin, l'habile gardien de buts du Royal, fut le héros de la victoire de son club sur les Leafs de Verdun. Il a jouté d'une manière sensationnelle dans ses filets, principalement à la dernière période, alors que seul son beau jeu permit au Royal de conserver l'avantage. Johnny Acheson se brilla autant en comptant trois buts, dont le victorieux.

Le jeu fut constamment rapide et ouvert et chaque club eut l'avantage tour à tour.

PREMIERE PARTIE

CONCORDIA — Buts: Archambault; défenses: Francoeur et Larochelle; centre, Larochelle; ailes: Control et Tracy; subs: Cain, Bellumier, Desrosiers, Carignan, Armand, Gaudet, Cormier et Desautels.

VICTORIA — Buts: G. Martel; défenses: McCurry et Croghan; centre, Bessette; ailes: Donnelly et MacNeil; subs: Strickland, Hamblin, Davis, White, Farmer, Marshall, Kuzik et Wigie.

Arbitres: Heffernan et R. Martel.

Première période
1—Victoria: MacNeil 3.33
2—Concordia: Carignan 4.49
Pun.: Larochelle, Cain, McCurry, Croghan et Wigie.

Deuxième période
3—Victoria: McCurry 5.30
Pun.: Larochelle, Cain et Martel, Bellumier, Carignan, Desrosiers, McCurry, Kuzik, MacNeil, White, Donnelly, maj, Davis, 10 m.

Troisième période
4—Concordia: Desrosiers 11.31
5—Victoria: Donnelly 7.13
6—Victoria: Bessette 7.52
7—Concordia: Bellumier 8.19
8—Victoria: Wigie 9.38
9—Victoria: Bessette 11.00
10—Victoria: Donnelly 11.00

DEUXIEME PARTIE

VERDUN — Buts: Daniels; défenses: Elie et Arcand; centre, Meroze; ailes, Smart et Garry; subs.: Gaudet, Pernes, C. Bourcier, D'Amore, J. Bourcier, M. Maréchal, Pelissier et Laforce.

ROYAL — Buts: Séguin; défenses: Davis et Jarke; centre, O'Connor; ailes: Molin et Heffernan; subs: G. Crutechfield, E. H. Murray, G. Gamble, Acheson, DeW. H. Murray, J. Joly.

Première période
1—Verdun: G. Bourcier 8.25
Pun.: C. Bourcier.

Deuxième période
2—Royal: Acheson 12.22
3—Verdun: J. Joly 14.55
4—Royal: Acheson 15.55
5—Royal: Gamble 19.54
Pun.: Smart, Janke et Davies.

Troisième période
6—Verdun: Hardy 2.01
7—Verdun: Acheson 7.03
Pun.: Heffernan et H. Murray.

Le club Québec perd et gagne

Les Sénateurs d'Ottawa continuent de mener dans la Ligue Senior de Québec à la suite de la victoire remportée sur les As de Québec samedi soir dans une capitale fédérale, alors que les Sénateurs ont triomphé des Québécois par un résultat de 6 à 3.

Hier après-midi, les As ont pris leur revanche sur les Sénateurs car c'est par un résultat de 4 à 2 qu'ils ont remporté les honneurs de la victoire.

JOUTE DE SAMEDI

Québec. — Buts: McKinnon; défenses: Broten et Taucher; centre: Martin; ailes: Broden et O'Connell. Subs.: Barnes, McIntyre, Gibson, Wing, Boudreau, Hégin, Fortin, Tondreau.

Ottawa. — Buts, Higginbottom; défenses: Wilkinson et Pratt; centre: Sauvageau; ailes: Touhey et Powers. Subs.: MacDonald, Irwin, St-Germain, Godin, Leblanc, Benson, Stuart, Carthy.

Arbitres: Bert Hedges, Toronto; Dinty Moore, Port Colborne, Ont.

Première période
1 Ottawa: Sauvageau-Powers 1.20
2 Ottawa: Stuart 0.45
3 Québec: Barnes 1.52
4 Ottawa: St-Germain-Leblanc-Godin 16.08
Punitions: Fortin, Barnes, Wilkinson.

Deuxième période
Aucun point.
Punitions: Taucher, Irwin, Carthy, Sauvageau, Boudreau, Tondreau, Wing, Powers, Wilkinson.

Troisième période
5 Ottawa: St-Germain-Leblanc-Godin 4.21
6 Ottawa: Touhey-Powers 8.10
7 Ottawa: Godin-Leblanc-St-Germain 14.94
Punitions: Brennan, Pratt 2, Barnes et Taucher.

PARTIE DE DIMANCHE

QUÉBEC. — Buts: McKinnon; défenses: Broten et Taucher; centre: Broden, Martin, Hégin et Fortin. Subs.: Wing, Malenfant, Stangie, Brodeur, Martin, O'Connell et Barnes.

OTTAWA. — Buts: Higginbottom; défenses: Wilkinson et Pratt; centre: Leblanc; ailes: St-Germain et Godin. Subs.: Irwin, Carthy, Kovisto, Powers, Touhey, Carthy, et McDonald.

Première période
1 Ottawa: Touhey 11.08
2 Québec: Malenfant-Wing-Brennan 14.32
Punitions: Wing, Pratt, Barnes, Benson, Kasher et Wégin.

Deuxième période
3 Ottawa: Touhey-Wégin 2.21
4 Québec: Wing-Stangie-Malenfant 6.43
5 Québec: Wing-Brennan-Malenfant 14.15
6 Ottawa: Godin-Leblanc-St-Germain 14.94
Punitions: Fortin 2, Irwin, Hégin, Wilkinson, O'Connell et Carthy.

Troisième période
Aucun but.
Punitions: Tondreau, majeure; Kostko.

Le progrès du ski

Ottawa, 5. — Le ski au Parc national Jasper, en Alberta, atteindra un nouveau record cet hiver, dû en majeure partie aux travaux d'amélioration effectués par le Club de Ski Jasper, de concert avec le Bureau des Parcs nationaux. Les dévôts du passe-temps populaire de l'hiver sont enthousiasmés de la nouvelle colline d'entraînement et du parcours de la "slalom" reliés au haut terrain de ski de la région par un nouveau et excellent sentier. Situé à moins de deux milles du village de Jasper, ce tracé de ski, d'une inclinaison de 45 degrés au sommet, offre tout ce qu'un skieur peut désirer, et il est construit de façon à ce que tout novice puisse le descendre commodément en toute sécurité. On a monté une tente du club sur la colline pour la saison et établi deux camps élevés, l'un au bassin d'Indian-Ridge près de la limite forestière, l'autre à la source du creek Whistlers, près de la Passe aux Marmottes.

Le terrain pittoresque du Parc Jasper constitue pour les amateurs de ski un endroit de vacances idéal. Les visiteurs sont à même de demeurer au village de Jasper et de jouir et de faire du ski tout près sur les monts Whistlers et Signal, ou d'entreprendre de longues randonnées dans les montagnes dans la direction de guides compétents et de passer la nuit dans des loges confortables.

L'un des parcours les plus populaires est celui de Jasper au lac Maligne. La première étape est une promenade en automobile de neuf milles, puis une randonnée en ski de sept milles jusqu'au bassin de Tekarra. Une autre course de quatre milles et demi amène les skieurs à la Passe dite Big Shovel où l'on passe le premier soir dans une loge bien chauffée. La course suivante est celle de la Petite Passe Shovel, où le club Maligne possède une loge, et on se rend le troisième soir au chalet du lac Maligne. Le voyage de retour du lac Maligne à Jasper, qui comprend une descente de sept milles dans la région de la Passe Shovel, peut se faire, si on le désire, en une journée.

Le Parc Jasper, très connu comme rendez-vous d'été, promet maintenant de devenir l'une des régions du continent les plus en vue pour les sports d'hiver. Les pentes recouvertes de neige se prêtent parfaitement à toutes les phases du ski, y compris randonnées à travers le pays, sauts, courses et "slalom" en automobile de neige, poudreuse, si désirable pour le skieur recouvre la surface pendant toute la saison, d'ordinaire de janvier à avril. Le village de Jasper offre d'excellentes commodités aux voyageurs à des taux raisonnables pendant les mois d'hiver.

Le Parc Jasper, très connu comme rendez-vous d'été, promet maintenant de devenir l'une des régions du continent les plus en vue pour les sports d'hiver. Les pentes recouvertes de neige se prêtent parfaitement à toutes les phases du ski, y compris randonnées à travers le pays, sauts, courses et "slalom" en automobile de neige, poudreuse, si désirable pour le skieur recouvre la surface pendant toute la saison, d'ordinaire de janvier à avril. Le village de Jasper offre d'excellentes commodités aux voyageurs à des taux raisonnables pendant les mois d'hiver.

Composition des équipes:

SHAWINIGAN — Buts: Bellemare; défenses: Frenette et Matte; centre: Béliveau; ailes: Lavoye et F. Gauthier; subs: Archambault, Goulet, A. Gauthier, Moussette, Frouin, Bergeron, Ticoche et Beauchamp.

VALLEYFIELD. — Buts: Laelle; défenses: Mullins et Demers; centre: Sanger; ailes: Boyer et Denaux; subs: Hamel, Cholette, Grabowski, Peer, Gromoll, Godin et Laplante.

Arbitres: Carroll et Mesury.

Première période
1 Valleyfield, Denaux-Boyer-Ranger 17.50
Punitions: Lavoye, Beauchamp, Frenette et Ranger.

Deuxième période
2 Shawinigan, Lavoye-Frenette 3.30
3 Valleyfield, Hamel-Sanger 3.46
4 Shawinigan: Cholette-Godin-Depoiteux 5.59
5 Shawinigan: Frenette-Lavoye 11.56
6 Valley: Peer-Hamel-Gromoll 16.59
7 Valley: Cholette-Ranger 19.03
Punitions: Béliveau, Hamel, Grabowski, Goulet, Boyer.

Troisième période
8 Valley: Hamel-Peer-Mullins 1.16
9 Valley: Despoiteux-Grabowski 3.45
Chollette
10 Valley: Hamel-Grabowski-Ticoche 5.26
11 Valleyfield: Ranger-Denaux 9.48
12 Valleyfield: Godin-Mullins 13.10
13 Valley: Peer-Hamel-Gromoll 16.59
Punitions: Frenette, Lavoye et Grabowski.

Le Shawinigan est déclassé

Valleyfield, 9. — En triomphant des Cataractes de Shawinigan, hier après-midi, par un résultat de 11 à 2, les Braves de Valleyfield sont passés seuls en tête de la Ligue Provinciale senior.

Du commencement à la fin les Braves s'affirmèrent supérieurs à leurs rivaux, mais c'est particulièrement dans la période finale que les locaux ont eu l'avantage alors que les adversaires se peina pendant que le Shawinigan était tenu en respect.

Composition des équipes:

SHAWINIGAN — Buts: Bellemare; défenses: Frenette et Matte; centre: Béliveau; ailes: Lavoye et F. Gauthier; subs: Archambault, Goulet, A. Gauthier, Moussette, Frouin, Bergeron, Ticoche et Beauchamp.

VALLEYFIELD. — Buts: Laelle; défenses: Mullins et Demers; centre: Sanger; ailes: Boyer et Denaux; subs: Hamel, Cholette, Grabowski, Peer, Gromoll, Godin et Laplante.

Arbitres: Carroll et Mesury.

Première période
1 Valleyfield, Denaux-Boyer-Ranger 17.50
Punitions: Lavoye, Beauchamp, Frenette et Ranger.

Deuxième période
2 Shawinigan, Lavoye-Frenette 3.30
3 Valleyfield, Hamel-Sanger 3.46
4 Shawinigan: Cholette-Godin-Depoiteux 5.59
5 Shawinigan: Frenette-Lavoye 11.56
6 Valley: Peer-Hamel-Gromoll 16.59
7 Valley: Cholette-Ranger 19.03
Punitions: Béliveau, Hamel, Grabowski, Goulet, Boyer.

Troisième période
8 Valley: Hamel-Peer-Mullins 1.16
9 Valley: Despoiteux-Grabowski 3.45
Chollette
10 Valley: Hamel-Grabowski-Ticoche 5.26
11 Valleyfield: Ranger-Denaux 9.48
12 Valleyfield: Godin-Mullins 13.10
13 Valley: Peer-Hamel-Gromoll 16.59
Punitions: Frenette, Lavoye et Grabowski.

Le hockey professionnel et amateur

Samedi soir, la Ligue Nationale a disputé au Forum une partie intéressante entre le Canadien et les Ailes Rouges de Detroit. Le Canadien a perdu par un résultat de 1 à 1.

Samedi soir, la Ligue Provinciale a disputé au Forum une partie intéressante entre les Braves de Valleyfield et les Cataractes de Shawinigan. Les Braves ont gagné par un résultat de 11 à 2.

Samedi soir, la Ligue Int-Américaine a disputé au Forum une partie intéressante entre les Eperviers Noirs de Chicago et les Leafs de Toronto. Les Leafs ont gagné par un résultat de 1 à 0.

Samedi soir, la Ligue Int-Collegiale a disputé au Forum une partie intéressante entre les Bruins de Boston et les Leafs de Toronto. Les Leafs ont gagné par un résultat de 2 à 0.

Samedi soir, la Ligue Int-Collegiale a disputé au Forum une partie intéressante entre les Bruins de Boston et les Leafs de Toronto. Les Leafs ont gagné par un résultat de 2 à 0.

Samedi soir, la Ligue Int-Collegiale a disputé au Forum une partie intéressante entre les Bruins de Boston et les Leafs de Toronto. Les Leafs ont gagné par un résultat de 2 à 0.

Le hockey professionnel et amateur

Samedi soir, la Ligue Nationale a disputé au Forum une partie intéressante entre le Canadien et les Ailes Rouges de Detroit. Le Canadien a perdu par un résultat de 1 à 1.

Samedi soir, la Ligue Provinciale a disputé au Forum une partie intéressante entre les Braves de Valleyfield et les Cataractes de Shawinigan. Les Braves ont gagné par un résultat de 11 à 2.

Samedi soir, la Ligue Int-Américaine a disputé au Forum une partie intéressante entre les Eperviers Noirs de Chicago et les Leafs de Toronto. Les Leafs ont gagné par un résultat de 1 à 0.

Samedi soir, la Ligue Int-Collegiale a disputé au Forum une partie intéressante entre les Bruins de Boston et les Leafs de Toronto. Les Leafs ont gagné par un résultat de 2 à 0.

Samedi soir, la Ligue Int-Collegiale a disputé au Forum une partie intéressante entre les Bruins de Boston et les Leafs de Toronto. Les Leafs ont gagné par un résultat de 2 à 0.

Samedi soir, la Ligue Int-Collegiale a disputé au Forum une partie intéressante entre les Bruins de Boston et les Leafs de Toronto. Les Leafs ont gagné par un résultat de 2 à 0.

Record établi par Percy Boat

En dépit des conditions difficiles qui existaient samedi après-midi le championnat disputé à Côte des Neiges a fourni une lutte intéressante où Percy "Punch" Boat a établi un record en sautant 163 pieds. Il a ainsi brisé la marque de 146 pieds détenue par Anton Lekang.

Yves Brossard, de l'Université de Montréal, s'est classé deuxième et il a fait deux sauts remarquables, un de 148 et l'autre de 143 pieds. Alain Almond fut troisième avec deux sauts de 140 et 145 pieds.

Voici les sommaires:

CLASSE "A"

	1er	2e	Pis.
J. P. Boat, S.C.M.	152	160	227.8
Y. Brossard, U. de M.	143	148	211.1
A. Almond, S.C.M.	140	145	208.1
G. Moore, McGill	134	137	196.5
J. McLurg, S.C.M.	136	136	130.4
G. Mamen, McGill	135	138	50.0
J. Riddell, S.C.M.	141	141	41.0

CLASSE "B"

	1er	2e	Pis.
E. E. Monette, St-Marc	125	135	186.7
P. F. Rolland, S.C.M.	82	133	130.2
R. R. Riddell	120	104	102.6

JUNIOR

	1er	2e	Pis.
L. Fuller, S.C.M.	98	98	151.1
R. Riddell, S.C.M.	137	150	74.0
J. J. Foster, S.C.M.	142	142	33.0
C. Gagny, S.C.M.	80	80	120.0

Indique une chute.

Record établi par Percy Boat

En dépit des conditions difficiles qui existaient samedi après-midi le championnat disputé à Côte des Neiges a fourni une lutte intéressante où Percy "Punch" Boat a établi un record en sautant 163 pieds. Il a ainsi brisé la marque de 146 pieds détenue par Anton Lekang.

Yves Brossard, de l'Université de Montréal, s'est classé deuxième et il a fait deux sauts remarquables, un de 148 et l'autre de 143 pieds. Alain Almond fut troisième avec deux sauts de 140 et 145 pieds.

Voici les sommaires:

CLASSE "A"

	1er	2e	Pis.
J. P. Boat, S.C.M.	152	160	227.8
Y. Brossard, U. de M.	143	148	211.1
A. Almond, S.C.M.	140	145	208.1
G. Moore, McGill	134	137	196.5
J. McLurg, S.C.M.	136	136	130.4
G. Mamen, McGill	135	138	50.0
J. Riddell, S.C.M.	141	141	41.0

CLASSE "B"

	1er	2e	Pis.
E. E. Monette, St-Marc	125	135	186.7
P. F. Rolland, S.C.M.	82	133	130.2
R. R. Riddell	120	104	102.6

JUNIOR

	1er	2e	Pis.
L. Fuller, S.C.M.	98	98	151.1
R. Riddell, S.C.M.	137	150	74.0
J. J. Foster, S.C.M.	142	142	33.0
C. Gagny, S.C.M.	80	80	120.0

Indique une chute.

Partie nulle à New-Haven

New-Haven, 9. — Les clubs Cleveland et New-Haven ont fait partie nulle de 2 à 2 hier soir dans une joute des séries de la Ligue Internationale-Américaine et les locaux du Royal ont égalé le résultat et éviter l'échec.

Composition des équipes:

NEW-HAVEN — Buts: Beveridge; défenses: Smith et Niels; centre: Mondou; ailes: Hamerling et Bryndon; subs: Lépine, Ambois, McCully, Trudel, Wilson, Tremblay, Raymond, Hoc.

CLEVELAND — Buts: Roberts; défenses: Foster et Berlett; centre: Cunningham; ailes: Duguid et O'Neil; subs: M. Blake, Robertson, Runge, Hergersheimer, Bartholome, B. Blake, Patterson, Hansen, Curie.

SOMMAIRE

Première période
Pas de point.
Pun.: Patterson.

Deuxième période
1—Cleveland: Hergersheimer (Bartholome, Runge) 6.35
Pun.: Duguid.

Troisième période
2—New-Haven: Hemmerling (Lorrain, Bryndon) 4.15
3—Cleveland: Cunningham (Currie, Duguid) 9.55
4—New-Haven: Bryndon (Hemmerling, Lorrain) 15.15
Aucune punition.

Période supplémentaire
Pas de point.
Aucune punition.

Springfield perd contre Providence

Providence, 9. — Les Braves de Providence ont défait les Indiens de Springfield 2 à 1 hier soir, portant ainsi à trois points leur avance sur New-Haven, en deuxième place de la section est de la Ligue Internationale-Américaine.

PROVIDENCE — Buts: Demers; défenses: Doran et Lesleur; centre: Keating; ailes: Rubin et Jarvis, subs: Groulx, Slaty, Sherwood, Stinson, McCreevy, Schultz, Shewchuk, Harold, Jackson et De Marco.

SPRINGFIELD — Buts: Grant; défenses: Lorrain et Orlando; centre: Jackson; ailes: Saunders et Connolly; subs: Filmore, Toupin, Lafrance, Thurrier, Kaminsky, Wilson, Coulter, McIntyre, McGee.

Arbitres: Burke et Rivers.

Première période
1 Providence, Hudson-de Marco-McCreavy 19.30
Aucune punition.

Deuxième période
2 Springfield, Filmore-Toupin-Lafayette 12.27
Punitions: Doran et Orlando.

Troisième période
3 Providence, Demers-Demers-Demers 5.00
4 Springfield, Filmore-Toupin-Lafrance 6.43
Punitions: Belcier, Orlando, 2.

Les résultats de la ligue Mont-Royal

La Ligue de hockey Mont-Royal Junior a présenté samedi soir son programme régulier qui était le troisième furent disputés à l'arena de Lachine. Dans la première, Lachine a écrasé le Verdun par 6 à 1. Saint-Lambert a également écrasé Eastward par 6 à 2, tandis que Snowdon avait raison du Rosemont par 4 à 2.

Le Pittsburg est blanchi

Syracuse, 9. — Les Stars de Syracuse ont infligé un blanchissage au club Pittsburgh hier soir alors que les locaux ont vaincu leurs adversaires par un résultat de 3 à 0 dans une joute des séries de la Ligue Internationale-Américaine. Armstrong, Convey et Markle comptèrent les points du club vainqueur.

Composition des équipes:

SYRACUSE — Buts: Stern; défenses: Church et Cunningham; centre: Convey; ailes: Markle et Doran; subs: Locking, Fowler, Armstrong, Heron, Langelle, Mann, Stanowski et Bennett.

PITTSBURGH — Buts: Teno; défenses: Whitlaw et Smith; centre: Abel; ailes: Thompson et Keating; subs: Deacon, Killerey, Aurie, Fisher, Sherf, Brown, Bessome et Joaze.

Arbitres: Mitchell et Paul.

Première période
1 Syracuse: Armstrong-Heron-Bennett 7.14
2 Syracuse: Convey-Markle-Doran 13.22
Aucune punition.

Deuxième période
3 Syracuse: Markle-Church-Convey 14.50
Punitions: Teno et Bennett.

Troisième période
Aucun point.
Punitions: Sherf et Bennett.

Autre victoire du McGill

New-Haven, 9. — Les Redmen de McGill ont remporté leur deuxième victoire consécutive dans la Ligue Int-Collegiale Inter-Américaine, hier samedi soir, à l'égard de New-Haven par un résultat de 6 à 3.

Composition des équipes:

McGILL — Buts: Emerson; défenses: Duan et Dickson; centre: Walker; ailes: Brogan, McConnell; subs: Kennedy, MacDonald, Dobson, Anton et Owen.

NEW-HAVEN — Buts: Holt; défenses: Howe, Burr; centre: G. Humphrey; ailes: D. Humphrey et Boies; subs: Seabury, McLennan, Currie, Hazen, Pierson, Drake, Toland, Barnes et Rodd.

Arbitres: MacDonald et Dealey.

Première période
1 McGill: Brogan-Kennedy-Doran 12.27
2 McGill: Walker-Dunn-Perowne 9.29
3 McGill: Walker-Dunn-Perowne 14.52
Punitions: Anton et McLennan.

Défaite pour l'Université de Montréal

Princeton, N.-J., 9. — L'Université de Montréal a subi un échec, samedi après-midi, aux mains de Princeton, par un résultat de 6 à 3, dans une joute des séries de la Ligue Internationale-Intercollegiale et cela à cause du ralliement de étudiants américains dans la dernière période. Le Princeton a compté quatre points en moins de dix minutes dans la deuxième moitié de la dernière période.

Composition des équipes:

Composition des équipes:

Princeton Coleman but Desrivieres
Purnell défense Hubert
Miller défense Mignault
Cochrane centre Lehoucq
Barricade avant Genier
Robins avant Gagné
Subs. Princeton: Bordley, Turner, Wyer, Franker, B. Fuller, Tenney, A. Fuller, H

COMMERCE ET FINANCE

La Bourse

(P.A. et P.C.) — L'activité de la première heure a été de courte durée à Wall Street, où le marché s'est alourdi et a fléchi. Vers midi, les reculs dans plusieurs cas étaient de 2 points environ. Les actions des compagnies d'aviation, les aciéries, les automobiles et les cuivres ont surtout glissé. Le marché des obligations et celui des denrées étaient lourds et irréguliers.

Le marché était lourd et accusait une tendance à la baisse en Bourse locale. Les métaux ont surtout glissé. Les pétroles et les papeteries sont restés fermes. Les utilités ont quelque peu avancé: Bell Telephone a fait un point, tandis que Montreal Power et Shawinigan ont légèrement avancé.

Tandis que les actions pétrolières et les actions industrielles ont fléchi quelque peu sur le Curb, les actions minières, dont O'Brien, Macassa, Pato, Preston et Sisco, ont légèrement avancé. Asbestos a glissé d'un point à 107, tandis que Consolidated Paper, Fleet Aircraft et Royale Oil ont reculé de quelques fractions.

Les nouvelles en raccourci

Dominion Stores
Les ventes de Dominion Stores Ltd pour la période de quatre semaines terminée le 31 décembre dernier sont de \$1,644,997, soit une augmentation de \$65,747 sur la même période de l'an dernier.

Fleet Aircraft
La Fleet Aircraft Ltd émettra des droits aux actionnaires pour souscrire des actions additionnelles à raison d'une nouvelle action pour deux actions à \$10 chacune. 45,000 actions seront ainsi émises.

Cie de Transport
La Compagnie de Transport Provinciale vient de déclarer un dividende de 20 cents par action; le paiement s'en fera le 15 février aux actionnaires portés aux registres le 1er février.

National Light Heat & Power
Durant les premiers onze mois de 1938, les recettes de la National Light and Power Co. pour l'intérêt sur les obligations sont de \$209,502, après la dépréciation, soit un gain sur la période correspondante de l'an dernier. L'intérêt s'élève durant cette période à \$113,497 et il est gagné 1.85 fois par le bénéfice contre 1.76 fois durant la même période de l'année précédente.

Windsor Hotel
Les actions ordinaires et privilégiées Windsor Hotel Limited ont été retirées de la cote officielle de la bourse de Montréal à la clôture des opérations samedi dernier. Ceci est dû au fait que les certificats représentant les nouvelles actions créées en vertu des lettres patentes supplémentaires du 10 août 1938 en exécution du plan de réorganisation sont maintenant disponibles contre remise des anciens certificats qui seront annulés.

Assemblée annuelle de la Chambre cadette
L'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce cadette de Montréal se tiendra aux bureaux de la Chambre, 25 est, rue St-Jacques, vendredi, le 13 janvier prochain, à 8 heures du soir.

Les obligations

COURS EN FERMETURE HIER

DOMINION DU CANADA:	
2 1/2% oct. 15 1939	100 1/4
2 1/2% oct. 15 1940	100 1/4
2 1/2% oct. 15 1941	100 1/4
3% oct. 15 1942	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1943	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1944	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1945	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1946	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1947	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1948	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1949	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1950	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1951	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1952	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1953	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1954	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1955	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1956	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1957	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1958	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1959	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1960	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1961	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1962	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1963	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1964	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1965	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1966	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1967	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1968	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1969	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1970	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1971	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1972	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1973	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1974	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1975	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1976	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1977	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1978	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1979	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1980	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1981	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1982	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1983	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1984	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1985	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1986	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1987	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1988	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1989	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1990	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1991	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1992	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1993	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1994	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1995	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1996	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1997	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1998	100 1/4
3 1/2% oct. 15 1999	100 1/4
3 1/2% oct. 15 2000	100 1/4

AVIS LA GARANTIE DE VETAT

Alberta 4 1/2% 1942	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1943	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1944	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1945	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1946	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1947	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1948	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1949	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1950	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1951	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1952	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1953	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1954	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1955	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1956	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1957	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1958	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1959	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1960	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1961	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1962	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1963	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1964	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1965	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1966	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1967	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1968	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1969	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1970	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1971	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1972	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1973	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1974	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1975	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1976	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1977	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1978	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1979	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1980	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1981	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1982	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1983	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1984	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1985	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1986	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1987	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1988	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1989	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1990	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1991	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1992	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1993	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1994	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1995	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1996	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1997	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1998	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 1999	100 1/4
C.N.R. 2 1/2% 2000	100 1/4

Bourse des mines

DE TORONTO
(Compilation de la maison BUREAU D'ANALYSE ET CIE, 222, rue Notre-Dame, N.-D.)

Am. Gold	15 1/2	17 1/2
Ashley	10	
Anglo-Huronian	300	
Alderman	40	40 1/2
Buffalo Ambrist	139	
Beattie	139	
Base Metals	30	
Bankfield	25	
Braslow	11 1/2	
Castle Threlk.	104	
Can. Malartic	100	100 1/2
Chromium	60	
Conlarum Mines	155	154 1/2
East Mines	33 1/2	
East Malartic	274	272 1/2
Eldorado	221	223 1/2
Falconbridge	250	
God's Lake	27	
Goldcorp	27 1/2	28 1/2
Gillies Lake	10 1/2	
Home Oil	340	350 3/4
Howey Gold	30	35 1/4
Hardrock	193	194 1/2
Hollinger	15 1/2	
Int. Nickel	54 1/2	55 1/4
Jackson Manion	10	
Kirkland Lake	141	140
Pickle Crow	7 1/2	7 1/2
Lake Shore	50	
Lava Cap	83	
Mad. Long Lake	360	355
Leitch	94 1/2	84
McK. Red Lake	130	130
McVittie	310	
McL. Coochies	310	
McIntyre	53 1/2	53 1/2
Macassa	590	590 580 590
Mad. Red Lake	34	
McK. Kirk	17	16 1/2
Noranda	80 1/2	81 80 80 1/2
O'Brien Cad.	31	30 1/2
Omega	57	
Pend Oreille	185	
Premier Gold	235	
Pick. Crow	7 1/2	7 1/2
Pamour	470	
Pamoyster	50	58
Sudbury Basin	200	
Stadcom Steel	78 1/2	61 62
Sher. Gord.	136	
Sylvania	350	355 350
Tack Ventes	26 1/2	26 1/2
Verdures	555	550 555
W. Hargreaves	845	840 845
Waite Amulet	785	

64ème assemblée générale annuelle de la Banque Canadienne Nationale

L'actif s'établit à plus de \$150,000,000, soit le chiffre le plus élevé depuis 1929 — Les dépôts excèdent \$130,000,000, ce qui constitue un record — Les prêts sont aussi en augmentation

La Banque Canadienne Nationale a tenu à son siège social, à Montréal, le lundi 9 janvier, la 64ème assemblée générale annuelle de ses actionnaires, sous la présidence de M. Beaudry Leman, président et administrateur délégué de la banque.

Le rapport du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 novembre 1938, qui a été soumis à l'assemblée par le gérant général, M. Charles St-Pierre, révèle de nouveaux progrès.

Les bénéfices ressortent à \$1,001,792, à rapprocher de \$983,775 en 1937. Il y a lieu de déduire de cette somme la provision pour les impôts fédéraux et provinciaux, soit \$161,551, et la contribution au fonds de pension du personnel, dont le montant, de \$50,000 qu'il était en 1937, a été porté à \$60,000. Les bénéfices nets, s'élevant à \$780,241, ont été répartis comme suit: dividendes, \$560,000; amortissement des immeubles et du mobilier, \$90,000; versement à la province de Québec (14 George V, ch. 3), \$125,000. Le compte profits et pertes accuse un solde créditeur de \$240,265, en regard de \$235,024 au 30 novembre 1937.

Les dépôts, en progression de \$3,824,758, forment une somme de \$130,621,440. Les dépôts d'épargne ont augmenté de \$104,311,573 à \$107,624,973, ce qui constitue un record.

L'actif de la banque s'établit à \$150,892,628, soit le plus fort total qu'il ait atteint depuis 1929. Les disponibilités de caisse se chiffrent par \$20,824,464, et soit l'équivalent de 15.14 p. c. du passif envers le public. L'actif rapidement réalisable s'élève à \$78,031,207, soit 56.73 p. c. du passif envers le public. Les prêts courants et escomptes, en augmentation de \$3,305,159 depuis un an, forment un total de \$48,798,310. La somme des placements de la banque, consistant surtout en valeurs à court terme de grande classe, s'élève à \$51,447,274.

L'augmentation des prêts de la banque, a fait observer M. St-Pierre, révèle que celle-ci "a eu l'avantage de servir plus activement l'agriculture, le commerce et l'industrie. Elle a aussi augmenté, d'une façon très appréciable, ses prêts directs aux particuliers, à qui elle reste toujours le meilleur accueil. Si la Banque Canadienne Nationale a vu s'accroître la somme de ses prêts, c'est que la clientèle a sollicité davantage son concours. Si évidente que soit cette vérité, il

Les actionnaires, après avoir adopté une motion de félicitations à l'adresse des administrateurs et du personnel de la Banque, ont réuni le Conseil d'administration, composé comme suit: M. le sénateur J.-M. Wilson, président du Conseil; M. Beaudry Leman, président et administrateur délégué de la Banque; sir Georges Garneau et M. Ch. Laurendeau, c.r., vice-présidents; M. le sénateur C.-P. Beaudin, MM. Armand Chaput, Auguste Désilets, c.r., et C.-E. Gravel, M. le sénateur D.-O. L'Espérance, l'hon. Jacob Nicol et M. Leo G. Ryan.

International Utilities Corp. International Utilities Corporation a informé le Curb de Montréal qu'elle avait prévu les fonds nécessaires au rachat de ses actions privilégiées \$7.00 qui doit avoir lieu le 13 février 1939. Elle a aussi déclaré son dividende régulier de 87 1/2 cents sur ses actions privilégiées \$3.50, et une somme de 50 cents sur les dividendes arriérés de ses actions privilégiées \$1.75, tous deux payables le premier février, aux actionnaires immatriculés le 20 janvier.




Reexaminez votre Testament en Janvier

CHAQUE année des milliers de testaments perdent de leur valeur parce que leurs auteurs négligent de les tenir à jour. Cachés dans quelque coffre de sûreté, nombre de ces documents léguent à des personnes qui ne sont plus des biens oubliés, et nomment comme exécuteurs testamentaires des gens déjà décédés.

Ne manquez pas de réexaminer votre testament chaque année en janvier, et considérez attentivement les changements survenus dans votre position... Mettez aussi en question les aptitudes de votre exécuteur testamentaire. Un simple codicille est tout ce qui est nécessaire pour retenir les services de The Royal Trust Company comme administrateur.

THE ROYAL TRUST COMPANY



\$50,000,000

Obligations de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada

garanties sans condition par le

Gouvernement du Dominion du Canada

quant au principal et à l'intérêt

La Banque du Canada est autorisée par le ministre des Finances à recevoir, pour le compte de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, les souscriptions aux titres suivants:

Obligations 2 1/4%, sept ans, échéant le 15 janvier 1946

Prix d'émission: 99.00% et l'intérêt couru, rapportant environ 2.40% jusqu'à l'échéance

ET

Obligations 3%, vingt ans, échéant le 15 janvier 1959

rachetables le ou après le 15 janvier 1954

Prix d'émission: 97.25% et l'intérêt couru, rapportant environ 3.19% jusqu'à l'échéance.

Ces obligations seront datées du 15 janvier 1939 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et les intérêts seront payables en monnaie fédérale du Canada. Les titres constitueront une obligation directe de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, dont le capital-actions est détenu par le Dominion du Canada. Le paiement du principal et de l'intérêt sur ces obligations sera garanti sans condition par le gouvernement du Dominion du Canada, en vertu de pouvoirs conférés par le Parlement du Canada. Une copie de la garantie apparaîtra au dos de chaque obligation.

Le produit de l'émission sera affecté jusqu'à concurrence de \$40,600,000 au remboursement d'emprunts provisoires obtenus du Gouvernement par la Compagnie, dont \$32,400,000 pour amortissement de la dette consolidée, \$5,000,000 pour dépenses en immobilisations et \$3,200,000 pour l'acquisition de capital-actions des Lignes aériennes trans-Canada. Le solde du produit servira au retrait d'échéances prochaines de la dette consolidée.

Le paiement doit être fait en entier, y compris l'intérêt couru, contre délivrance de certificats provisoires, le ou vers le 18 janvier 1939.

Coupons des Obligations au porteur: Obligations 2 1/4% \$1,000 Obligations 3% \$500 et \$1,000

On fournira à ceux qui le désirent des obligations nominatives dans les coupures mentionnées au prospectus officiel.

Les souscriptions peuvent être adressées au siège social de la Banque du Canada, Ottawa, par l'intermédiaire de toute succursale canadienne de banque à charte ou de tout négociant en valeurs attitré, qui pourront fournir des exemplaires du prospectus officiel contenant tous les renseignements voulus au sujet de cette émission. Le ministre des Finances se réserve le droit d'accepter les souscriptions en tout ou en partie.

La souscription sera ouverte à 9 heures du matin (heure normale de l'Est) le 11 janvier et sera close pour l'une ou l'autre échéance, ou les deux, sur ou sans avis, à la discrétion du ministre des Finances.

OTTAWA, le 9 janvier 1939.

Bourse de New-York
Cours fournis par la maison GIBSON & PERRAUD, courtiers, 210, rue Notre-Dame, Montréal.

Am. Can.	99	100
Am. Foreign Pow.	3 1/4	3 1/4
Am. Pow. & Light	7 1/2	7 1/2
Am. Smelting	50	49 1/2
Am. Water Works	13 1/2	13 1/2
Am. Tel. & Tel.	15 1/2	15 1/2
Amcoanda	33 1/2	33 1/2
Atchafalaya	39	38 1/2
Atlantic Refining	23 1/2	23 1/2
Baldwin Loco	15 1/2	15 1/2
Baltimore & Ohio	7 1/2	7 1/2
Bentley Aviation	26 1/2	26 1/2
Bethlehem Steel	78 1/2	75 1/2
Can. Pacific	5 1/2	5 1/2
Cerro de Pasco Cop.	50	48 1/2
Com. Solvaya	10 1/2	10 1/2
Chrysler Motors	79 1/2	79 1/2
Col. Gas & Elect.	7 1/2	7 1/2
Cons. Edison	31 1/2	31 1/2
Douglas Aircraft	72 1/2	72 1/2
El. Pow. & Light C.	11 1/2	11 1/2
Freeport Texas	28 1/2	28 1/2
Gen. Foods Corp.	39	38 1/2
Gen. Motors	48 1/2	48 1/2
Gen. Electric	41 1/2	41 1/2
Illinois Central	18 1/2	18 1/2
Int. Harvester	36	36
Int. Tel. & Tel. Co.	8 1/2	8 1/2
Johns Manville	10 1/2	10 1/2
Kennecott Copper	41	41 1/2
Loews Theatre	50 1/2	50 1/2
Montgomery & W.	121	121
Nat. Biscuit	25 1/2	25 1/2
Nat. Lead	8 1/2	8 1/2
Nat. Pow. Light	8 1/2	8 1/2
New York Cent.	23 1/2	23 1/2
North Am.	23 1/2	23 1/2
Packard Motors	4 1/2	4 1/2
Pennsylvania R. R.	24 1/2	24 1/2
Phillips Petrol	41 1/2	41 1/2
Pub. Serv. N. Jersey	32 1/2	32 1/2
Pullman	37 1/2	37 1/2
Radio Corp.	7 1/2	7 1/2
Ren. Iron & Steel	23 1/2	23 1/2
Sears Roebuck	7 1/2	7 1/2
Stand. Brands	10 1/2	10 1/2
Stand. Oil of N. J.	51 1/2	51 1/2
Soocony Vacuum Oil	13 1/2	13 1/2
Texas Corp.	45 1/2	45 1/2
Union Pacific	95 1/2	95 1/2
United Aircraft	38 1/2	38 1/2
U. S. Rubber	49 1/2	49 1/2
U. S. Steel	67 1/2	67 1/2
Vanadium	28 1/2	28 1

La visite de Chamberlain à Rome

Pour la première fois dans l'histoire, un premier ministre de Grande-Bretagne se rend à Rome en mission diplomatique — Il s'arrêtera à Paris — La querelle franco-italienne

Réunion du grand conseil fasciste convoquée pour le 4 février

Londres, 9. (A.P.) — Le premier ministre Neville Chamberlain quitte Londres demain pour se rendre à Rome où l'on croit qu'il tentera son dernier effort pour mener à bonne fin sa politique d'apaisement avec les dictateurs. Les perspectives ne sont guère encourageantes au moment où M. Chamberlain confère avec ses principaux ministres avant de se mettre en route pour l'Italie. Le grand obstacle à une entente entre la Grande-Bretagne et l'Italie, c'est la guerre d'Espagne: l'Italie s'était engagée en vertu de l'accord qui est entré en vigueur au mois de novembre à retirer ses troupes de l'Espagne, mais les journaux italiens admettent ouvertement que des milliers de leurs compatriotes participent à la dernière offensive de Franco.

Ce sera la première fois dans l'histoire qu'un premier ministre de Grande-Bretagne se rend à Rome en mission diplomatique. Nombre d'observateurs estiment que cette semaine sera la plus critique de depuis Munich car démocraties et dictatures sont également désireuses de sauvegarder la paix, mais à la condition, de part et d'autre, d'obtenir ce qu'elles veulent.

M. Chamberlain passera par Paris où il s'arrêtera assez longtemps pour conférer avec le premier ministre Edouard Daladier. Ce sera là un geste symbolique qui prouvera que les sympathies de la Grande-Bretagne sont du côté de la France dans la querelle franco-italienne. Il se peut que ces réclames territoriales de l'Italie contre la France fassent échouer les négociations entre MM. Chamberlain et Mussolini. La France a déjà fait savoir à M. Chamberlain qu'elle ne voulait pas qu'il accepte le rôle d'arbitre et l'on croit que M. Chamberlain se rendra à ce désir. L'Italie réclamera probablement aussi la reconnaissance des droits de belligérance au général Franco, mais on croit que M. Chamberlain refusera net à moins que l'Italie ne retire toutes les troupes qu'elle a envoyées en Espagne.

La politique italienne

Rome, 9. (A. P.) — Le premier ministre Mussolini a convoqué une réunion du grand conseil fasciste le 4 février prochain, vraisemblablement pour discuter de la politique que devra suivre l'Italie à l'avenir. Les chefs fascistes estiment qu'à ce moment on pourra se rendre compte de l'attitude véritable du premier ministre Chamberlain,

Faits divers

Deux morts par asphyxie

A STE-SCHOLASTIQUE

Deux jeunes gens ont été asphyxiés à mort par le monoxyde de carbone et un troisième est dans un état critique, à Ste-Scholastique, village situé à une quarantaine de milles de Montréal. Les victimes sont Stanislas Legault, 19 ans, employé au garage Donat Legault et Fils, à Ste-Scholastique, et Lucien Brenneay, 3 ans, garçon de ferme, employé de M. Stanislas Laframboise, Ste-Scholastique. Le camarade de ceux-ci, Joseph Laframboise, 19 ans, jeune cultivateur de Ste-Scholastique, est inconscient et, jusqu'à ce matin, on n'avait pas encore réussi à lui faire reprendre connaissance. L'enquête du coroner Pagé sur la mort de Legault et de Brenneay s'est terminée par des verdicts de morts accidentelles par asphyxie.

D'après les renseignements fournis à la Sûreté provinciale, les trois jeunes gens avaient assisté à une réunion d'amis, chez M. Osiar Legault, samedi soir. Cette réunion s'était prolongée jusqu'au dimanche matin. Vers quatre heures, les trois amis se rendirent prendre un léger déjeuner dans un restaurant puis décidèrent d'aller attendre l'heure de la messe de 6 heures, dans le garage Legault dont Stanislas Legault avait les clés.

Vers 6 h., M. Armand Laframboise, dont le camion était dans le garage, trouva Joseph Laframboise, gisant, inconscient, sur le plancher près de son camion. La porte de la cabine du véhicule était ouverte. Constatant que le jeune homme respirait encore, il regarda dans le camion, où il aperçut Brenneay étendu mort sur le siège. Le cadavre de Stanislas Legault était dans la cabine d'un autre camion. Les moteurs des deux véhicules fonctionnaient encore, car les jeunes gens les avaient mis en marche apparemment pour se réchauffer.

Un médecin s'enlève la vie

On a trouvé, samedi après-midi, dans l'appartement 2, au no 1211 rue Berri, le cadavre décomposé d'un médecin, le Dr Louis-Philippe Dumont. La mort reculait à quelques jours. La police a trouvé une brève note signée par le défunt dans laquelle celui-ci disait: "Si ma profession ne me fait pas vivre, je suis aussi bien de ne plus vivre". (Signé) L.-P. D.

Le Dr Dumont était âgé de 49 ans et il changeait souvent de domicile. Il a apparemment absorbé un poison quelconque et seule l'autopsie du cadavre révélera la nature exacte du poison qui semble avoir causé la mort.

Un voisin sauve des flammes deux fillettes

Deux enfants se sont infligés des brûlures et un pompier a été blessé samedi après-midi, au cours d'un incendie qui s'était déclaré dans le logement de M. Patrick McCarthy, 4878, rue Saint-Dominique.

Les victimes sont Noëlla et Céline McCarthy, respectivement âgées de 3 et 4 ans, qui ont été transportées à l'hôpital Sainte-Justine. Elles souffrent de brûlures généralisées, et l'état de la plus jeune est assez grave, tandis que celui de sa sœur n'est pas inquiétant. Le pompier Robert Jean, âgé de 25 ans, de la caserne de l'avenue Laurier, a été hospitalisé par une blessure à l'oreille au genou gauche. L'incendie, dont la cause est inconnue, se serait déclaré pendant une courte absence des parents des fillettes et celles-ci auraient été sau-

Noël 1938

"PAIX SUR LA TERRE!"

Trois conflits armés: la guerre civile d'Espagne, la révolte en Palestine et la lutte sino-japonaise en Extrême-Orient

Deux groupes de grandes puissances se dressent l'un contre l'autre



Trois conflits armés, la guerre civile en Espagne, la révolte en Palestine et la lutte sino-japonaise en Extrême-Orient assombrissent la fête de la paix de 1938. D'autre part, la nouvelle année promet de n'être pas moins riche en événements que l'année écoulée. Toujours plus clairement, deux groupes de grandes puissances se dressent l'un contre l'autre. D'un côté se trouvent les Etats liés par le pacte germano-italien auquel le Japon est lié par le pacte anti-commun. La politique dynamique de ces Etats leur a rapporté au cours de ces dernières années des avantages. L'Allemagne s'est agrandie de toute l'Autriche et presque du quart de la Tchécoslovaquie. L'Italie a conquis en Afrique orientale un nouvel empire colonial. Le Japon s'est emparé de territoires étendus appartenant à l'Empire chinois et les a transformés en Etats alliés (Mandchoukouo, Mongolie Intérieure, Chine Centrale et Septentrionale). Les revendications prochaines de ces grandes puissances sont connues: l'Allemagne réclame le retour de ses anciennes colonies (Cameroun, Togo, Sud-ouest Africain, Tanganyika) qui sont actuellement sous mandats français et britanniques. L'Italie revendique parmi les possessions françaises la Corse, la Tunisie, Djibouti et une participation dans la Compagnie du Canal de Suez. Le Japon vise à établir pour la Chine entière un Gouvernement conforme à ses intérêts. Par une entente, les grandes puissances démocratiques, la France et la Grande-Bretagne, s'opposent aux puissances totalitaires. A cet axe franco-britannique s'ajoute, grâce au lien qui unit l'Empire britannique, l'Irlande, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. De plus, l'entente franco-britannique est liée à l'Union Soviétique à laquelle il faut ajouter pour la politique extérieure la Mongolie et Touva) par le pacte franco-soviétique. Enfin, des rapports idéologiques et culturels très étroits unissent l'entente franco-britannique aux Etats-Unis.

Le ministre de l'économie d'Allemagne, M. Walter Funk, est actuellement à Rome où les ministres des finances italiennes, Felice Guarnieri, lui a offert hier soir un dîner. Il a déclaré que d'importantes négociations économiques sont en marche entre l'Allemagne et l'Italie et que la situation économique mondiale exige une nouvelle "union de nos forces". Nous opposons, dit M. Funk, à la puissance de l'or, du crédit et du capital la puissance de la terre et du travail.

On considère ces paroles comme fort significatives à la veille de la visite à Rome de M. Chamberlain car on sait que l'Italie est fort désireuse d'augmenter ses relations économiques avec la Grande-Bretagne. Quelques observateurs sont d'avis que l'Italie n'obtiendra de M. Chamberlain que des avantages économiques. L'Italie accueillerait avec plaisir ces concessions économiques, mais on croit qu'elle tient avant tout à obtenir de M. Chamberlain qu'il s'entremette pour faciliter un règlement territorial avec la France.

Le meurtre de St-Isidore

Saint-Joseph de Beauce, Qué., le 9. (C.P.) — Rosaire Baillargeon, âgé de 25 ans, de Saint-Isidore, a été envoyé à son procès pour le meurtre de sa mère, le 30 décembre dernier.

Le jeune homme qui, d'après les policiers aurait tranché la tête de sa mère, âgée de 70 ans, avec un couteau de cuisine, n'était représenté par aucun avocat à l'enquête judiciaire instruite devant le magistrat J.-S. Couture. Il interrogea lui-même les témoins.

Emile Blais a témoigné qu'il avait vu Baillargeon battre Mme Alexis Leclerc le soir du 30 décembre. Quand il revint avec le cadavre, a-t-il déclaré, il trouva Baillargeon, le couteau de cuisine à la main et Mme Leclerc morte.

Sept skieurs tués par une avalanche

Grenoble, France, 9. (P.C. Havas). — On a retrouvé hier, les cadavres de cinq des sept skieurs qui ont été ensevelis vivants, par une avalanche près de la passe Ponsonnrière, dans les Alpes françaises. On continue de rechercher les deux autres victimes. Un huitième membre du groupe est parvenu à se sortir sans aide de la neige et à appeler du secours.

La police provinciale à l'entraînement

Les cours d'entraînement de la police provinciale comprennent les quatre divisions: police judiciaire, police des routes, police des liqueurs et gendarmerie ont commencé ce matin, à la Païestrie Nationale, rue Charrier. Ils dureront un mois pour un même groupe. Des cours identiques seront inaugurés à Québec et dans le district de l'Adiribi.

Voici les matières qui seront étudiées: culture physique, tir, exercices militaires, premiers soins aux blessés, natation, tir au revolver, etc., etc.

Coup de filet à Toronto

Toronto, 9 (CP) — La police a donné un coup de filet dans le monde interlope de Toronto hier soir, recueillant hommes et femmes dans l'espoir de mettre la main sur les assassins de James Windsor, rôtisseur de la rue Yonge, tué dans sa demeure.

On offre une récompense très forte à ceux qui donneront des renseignements de nature à mettre les détectives sur une bonne piste. Tout porte à croire qu'il s'agit d'un meurtre perpétré par une bande. Windsor était connu comme "bookie". Il fut abattu au moment où il se levait de table pour aller parler à quatre hommes qui avaient pénétré chez lui précipitamment, en s'expliquant pas l'objet de leur visite à celle qui vint leur ouvrir, Mme John McDermott, sœur de la victime.

L'homme agonisait encore lorsqu'ils s'unirent à ces prières et à venir y assister, s'ils le peuvent.

Musique et chanteur ukrainiens

Si les chants d'Ukraine que nous offrait samedi soir le ténor Mychaylo Holynsky sont la peinture de l'âme populaire, c'est la tristesse de vivre qui la caractérise. Un seul de ces airs était du mode majeur et c'était une chanson slovaque. Non seulement tous les autres étaient en un mode mineur, mais c'est à peine s'ils osaient une timide et fugace modulation majeure. N'ayant aucune traduction, ni anglaise, ni française, il est impossible de dire si cette musique est tendre ou féroce, réveuse ou guerrière, l'expression qu'y a mise le chanteur, de puissance soutenue et monotone, ne révélant rien à l'auditeur étranger.

Un vol manqué

La présence d'esprit de M. Bernard Simones, un chauffeur de camion à l'emploi d'un magasin de l'ouest, a été directement responsable de la capture d'un prévenu, qui comparaitra aujourd'hui, en correctionnelle, sous une accusation de tentative de vol à main armée. Le prévenu, qui a été trouvé en possession d'un revolver-joue, a donné le nom de Philippe Lavoie, âgé de 38 ans, et dit qu'il demeure à 6633, rue St-Dominique.

Le camion de M. Simones était stationné près d'une pharmacie, à 1,00, chemin de la Reine-Marie, un peu après 5 h., samedi après-midi. En revenant au camion dont il avait la charge, après avoir été prendre une consommation, Simones trouva sur le marche-pied du véhicule un homme qui lui demanda de lui remettre son argent, en pointant sur lui un revolver. Au lieu d'obéir, M. Simones mit promptement le camion en marche. Comme l'inconnu demeurait sur le marche-pied, il ouvrit la porte de la cabine, projetant l'individu sur la chaussée. Il sauta alors sur lui et le maîtrisa pendant qu'un passant donnait l'alerte à la police.

Echo du vol commis dans la bijouterie Daoust

Un individu, qui a donné le nom de Maurice Desjardins, comparaitra, aujourd'hui, en correctionnelle, sous une accusation de vol avec effraction. Il a été appréhendé, samedi, par les agents de la Sûreté municipale, à la suite d'un vol qui a été perpétré dans la nuit de Noël, dans l'abbaye de M. J.-Arthur Daoust, bijoutier, 3699, rue Ste-Catherine. Plus de 300 montres, évaluées à quelque \$12,000, avaient été enlevées à cette occasion. Presque toutes ont été retrouvées par les limiers.

Le dernier vol à la Banque Canadienne Nationale

Roméo Lambert, alias Beaudin, alias Beaudin, 23 ans, a plaidé culpabilité à l'accusation d'avoir volé une somme de \$5,700 à la Banque Canadienne Nationale, le 7 décembre dernier. Il recevra sa sentence, du juge Desmarais, jeudi prochain.

Immeubles projetés par Radio-Canada à Montréal

Ottawa, 9 (CP) — On a appris, hier soir, que les directeurs de la Société Radio-Canada étudient des propositions pour la construction d'immeubles pouvant loger les bureaux et les studios de cette société à Montréal et à Toronto.

Histoire de deux peuples continuée jusqu'à Hitler

Un problème domine l'Europe contemporaine: celui des rapports de la France et de l'Allemagne. Aussi récemment lu à l'été plus acut que cette Histoire de deux peuples, continuée jusqu'à Hitler, dont la célèbre collection "Toute l'Histoire", à la librairie d'Orléans, pour la première fois, une édition à bon marché.

Demain, ce livre — rendu accessible au plus large public — sera entre toutes les mains. Il apporte des clartés essentielles sur notre vie internationale. C'est, en somme, une histoire à grande échelle de notre pays. Quand on étudie les rapports de la France avec le reste de l'Europe, on s'aperçoit que la plus grande tâche du peuple français lui a été imposée par le voisinage de la race germanique. Avec un tel livre, synthèse magnifique et objective, le problème de nos relations avec l'Allemagne s'éclaircit.

En suivant la chaîne des temps, a dit Balthazar, nous suivons la chaîne des responsabilités et des causes. Comme nous sommes liés les uns aux autres! Comme il est vrai, selon le mot d'Auguste Comte, que les vivants sont gouvernés par les morts!

Tout à tour, les Français ont recueilli le fruit de la sagesse de leurs devanciers et souffert de leurs erreurs. Nous n'échappons pas à cette loi de dépendance. Comprenez du moins comment elle agit: c'est l'objet de cet ouvrage.

Il est aussi en vertu de son caractère: des conclusions se dégagent de ce chef-d'œuvre.

Il est impossible de comprendre notre temps, si, quel qu'on veuille, on base sans voir clair dans les rapports franco-allemands.

Assai cette "Histoire de deux peuples, continuée jusqu'à Hitler", lucide, humaine, impartiale, restera-t-elle en quelque sorte le traitement politique du grand service.

En volume in-16 de 135 pages, avec couverture en héliogravure. Au comptoir ou par la poste, 35 cts. Service de librairie du "Devoir".

Octave missionnaire à la Propagation de la Foi

La coopération de nos prières est aussi nécessaire aux missionnaires, plus nécessaire même, que celle de nos aumônes. C'est pour priver pour le succès de l'apostolat de nos missionnaires que se fait l'octave missionnaire de la Propagation de la Foi à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes à l'occasion de la fête de l'Épiphanie. La cérémonie est à 5 h. 30 de l'après-midi. Le salut solennel du T. St-Sacrement est présidé par un directeur paroissial. Jusqu'ici MM. les abbés Arthur Vigeant, directeur paroissial de Ste-Brigide, Alphé Deschênes, directeur paroissial de St-Jacques, et Léo Lefebvre, directeur paroissial de Ste-Catherine, sont venus prendre part à l'octave missionnaire.

Tous les amis des missions sont invités à s'unir à ces prières et à venir y assister, s'ils le peuvent.

Musique et chanteur ukrainiens

Si les chants d'Ukraine que nous offrait samedi soir le ténor Mychaylo Holynsky sont la peinture de l'âme populaire, c'est la tristesse de vivre qui la caractérise. Un seul de ces airs était du mode majeur et c'était une chanson slovaque. Non seulement tous les autres étaient en un mode mineur, mais c'est à peine s'ils osaient une timide et fugace modulation majeure. N'ayant aucune traduction, ni anglaise, ni française, il est impossible de dire si cette musique est tendre ou féroce, réveuse ou guerrière, l'expression qu'y a mise le chanteur, de puissance soutenue et monotone, ne révélant rien à l'auditeur étranger.

Holynsky, que les réclames comparaient à Caruso, — au fond, ces comparaisons n'ont aucun sens, — possède une voix phénoménale de puissance et de facile étendue, qui lui permet de faire des choses qu'un ténor de l'école du bel canto italien hésiterait à tenter de briser à jamais ses cordes vocales, voix qui serait en même temps agréable dans la douceur et la demi-teinte, s'il voulait bien en donner des exemples. Et est-il le maître? Il est bien capable que non, s'il faut en juger par la façon dont il a chanté O Celeste Aida en phrases hachées, sans aucune tendresse.

Bref, ce fut extrêmement intéressant pour les très nombreux Ukrainiens qui s'étaient donné rendez-vous au Monument National, mais cet intérêt national, patriotique, pourrait-on dire, n'aurait que l'attrait de la curiosité artistique pour les autres. Nous y avons, en effet, gagné de connaître une âme populaire qui nous est fermée, s'exprimant par une musique qui n'a guère de points de contact avec celles qui forment nos habitudes auditives.

L'Ukraine possède de nombreux compositeurs qui ont fait leur marque dans tous les pays, mais, à part Lysenko, aucun de ceux qui étaient au programme ne semble avoir dépassé les limites de son pays. Qu'on veuille bien ne voir en cette remarque rien de dénigrant, parce que l'expression de l'âme d'un peuple dans toute sa profondeur peut bien demeurer tout à fait localisée au pays, mais exige quand même qu'un très grand musicien y mette son inspiration.

Un problème domine l'Europe contemporaine: celui des rapports de la France et de l'Allemagne. Aussi récemment lu à l'été plus acut que cette Histoire de deux peuples, continuée jusqu'à Hitler, dont la célèbre collection "Toute l'Histoire", à la librairie d'Orléans, pour la première fois, une édition à bon marché.

Demain, ce livre — rendu accessible au plus large public — sera entre toutes les mains. Il apporte des clartés essentielles sur notre vie internationale. C'est, en somme, une histoire à grande échelle de notre pays. Quand on étudie les rapports de la France avec le reste de l'Europe, on s'aperçoit que la plus grande tâche du peuple français lui a été imposée par le voisinage de la race germanique. Avec un tel livre, synthèse magnifique et objective, le problème de nos relations avec l'Allemagne s'éclaircit.

En suivant la chaîne des temps, a dit Balthazar, nous suivons la chaîne des responsabilités et des causes. Comme nous sommes liés les uns aux autres! Comme il est vrai, selon le mot d'Auguste Comte, que les vivants sont gouvernés par les morts!

Tout à tour, les Français ont recueilli le fruit de la sagesse de leurs devanciers et souffert de leurs erreurs. Nous n'échappons pas à cette loi de dépendance. Comprenez du moins comment elle agit: c'est l'objet de cet ouvrage.

Il est aussi en vertu de son caractère: des conclusions se dégagent de ce chef-d'œuvre.

Il est impossible de comprendre notre temps, si, quel qu'on veuille, on base sans voir clair dans les rapports franco-allemands.

Assai cette "Histoire de deux peuples, continuée jusqu'à Hitler", lucide, humaine, impartiale, restera-t-elle en quelque sorte le traitement politique du grand service.

En volume in-16 de 135 pages, avec couverture en héliogravure. Au comptoir ou par la poste, 35 cts. Service de librairie du "Devoir".

Immeubles projetés par Radio-Canada à Montréal

Ottawa, 9 (CP) — On a appris, hier soir, que les directeurs de la Société Radio-Canada étudient des propositions pour la construction d'immeubles pouvant loger les bureaux et les studios de cette société à Montréal et à Toronto.

Histoire de deux peuples continuée jusqu'à Hitler

Un problème domine l'Europe contemporaine: celui des rapports de la France et de l'Allemagne. Aussi récemment lu à l'été plus acut que cette Histoire de deux peuples, continuée jusqu'à Hitler, dont la célèbre collection "Toute l'Histoire", à la librairie d'Orléans, pour la première fois, une édition à bon marché.

Demain, ce livre — rendu accessible au plus large public — sera entre toutes les mains. Il apporte des clartés essentielles sur notre vie internationale. C'est, en somme, une histoire à grande échelle de notre pays. Quand on étudie les rapports de la France avec le reste de l'Europe, on s'aperçoit que la plus grande tâche du peuple français lui a été imposée par le voisinage de la race germanique. Avec un tel livre, synthèse magnifique et objective, le problème de nos relations avec l'Allemagne s'éclaircit.

En suivant la chaîne des temps, a dit Balthazar, nous suivons la chaîne des responsabilités et des causes. Comme nous sommes liés les uns aux autres! Comme il est vrai, selon le mot d'Auguste Comte, que les vivants sont gouvernés par les morts!

Tout à tour, les Français ont recueilli le fruit de la sagesse de leurs devanciers et souffert de leurs erreurs. Nous n'échappons pas à cette loi de dépendance. Comprenez du moins comment elle agit: c'est l'objet de cet ouvrage.

Il est aussi en vertu de son caractère: des conclusions se dégagent de ce chef-d'œuvre.

Il est impossible de comprendre notre temps, si, quel qu'on veuille, on base sans voir clair dans les rapports franco-allemands.

Advertisement for Dupuis Brothers clothing store. Features a man in a suit, text: 'Chez DUPUIS Plateau 5151 local 202 COMPLETS 2 PANTALONS pour hommes et jeunes gens de 12 à 20 ans. — CHACUN \$10 Tweed tout laine gris, beige, brun. Texturé unie ou fantaisie. Veston droit ou croisé, plis et ceinture dans le dos. Avec gilet et 2 pantalons. FAITES VOS ACHATS AVEC LES COMPTES-COUPONS DUPUIS 20% DE DEPOT. 4 MOIS POUR PAYER. Livraison immédiate. Renseignements fournis au sixième étage. Dupuis Frères ALBERT DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Advertisement for Dr J.-A.-E. Beaudin. Text: 'Mort du Dr J.-A.-E. Beaudin L'ancien député de St-Jacques est décédé à 72 ans. Le Dr J.-A.-E. Beaudin, député de Saint-Jacques à l'Assemblée législative de 1923 à 1927, est décédé, samedi soir, à l'âge de 72 ans, après une courte maladie. Né à Saint-Ambroise de Kildare, comté de Joliette, le 24 mai 1866, du mariage d'Eusèbe Beaudin, forgeron, et de Méline Bertrand, fille de Joseph Bertrand, il fut ses études classiques au séminaire de Joliette et ses études scientifiques à l'Université Laval, de Montréal. Admis en 1892. Il a pratiqué pendant de longues années avec succès la médecine générale à Montréal. Il fut commissaire d'écoles à Repentigny, les-Bains, gouverneur de l'hôpital Notre-Dame. Il a épousé le 22 mai 1893 Lumina Riopel. Il laisse pour le pleurer ses enfants, le Dr Roger Beaudin, Gérard, bachelier en sciences agricoles, Yvan, avocat, Gaston, Pierre-Paul, Guy, Milles Antoinette, Juliette et Lucette Beaudin, Mme P.-H. Geoffrion. Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 h., en l'église Saint-Pascal-Baylon, à Montréal. L'inhumation aura lieu au cimetière de la Côte des Neiges. Sécurité dans les édifices publics L'inspecteur en chef-adjoint du service d'inspection du travail de la province de Québec, M. Clovis Bernier, désire aviser les intéressés de la mise en vigueur de l'arrêté ministériel No 2760, du 23 décembre 1938, modifiant les règlements pris en exécution de la Loi concernant la sécurité dans les édifices publics; cet arrêté, publié dans la Gazette Officielle de Québec du 31 décembre 1938, se lit comme suit: No 2760 L'honorable ministre du Travail, dans un mémoire en date du 22 décembre (1938), recommande: Que les règlements en exécution de la loi concernant la sécurité dans les édifices publics (statuts refondus de Québec, 1925, chapitre 176 et amendements), adoptés par l'arrêté ministériel No 535 du 5 mai 1914, amendés par l'arrêté ministériel No 1896 du 16 septembre 1938, soient de nouveau modifiés de la façon suivante: L'article 68 est remplacé par le suivant: "68. — Dans les édifices publics en général, les personnes chargées de faire le nettoyage des fenêtres par le dehors doivent ou se servir

Advertisement for Pepsi-Cola. Text: 'STIMULE ET RAFRAICHIT Un exquis breuvage au cola plein d'énergie. Son nom est synonyme de pureté. L'inspecteur en chef-adjoint du service d'inspection du travail de la province de Québec, M. Clovis Bernier, désire aviser les intéressés de la mise en vigueur de l'arrêté ministériel No 2760, du 23 décembre 1938, modifiant les règlements pris en exécution de la Loi concernant la sécurité dans les édifices publics; cet arrêté, publié dans la Gazette Officielle de Québec du 31 décembre 1938, se lit comme suit: No 2760 L'honorable ministre du Travail, dans un mémoire en date du 22 décembre (1938), recommande: Que les règlements en exécution de la loi concernant la sécurité dans les édifices publics (statuts refondus de Québec, 1925, chapitre 176 et amendements), adoptés par l'arrêté ministériel No 535 du 5 mai 1914, amendés par l'arrêté ministériel No 1896 du 16 septembre 1938, soient de nouveau modifiés de la façon suivante: L'article 68 est remplacé par le suivant: "68. — Dans les édifices publics en général, les personnes chargées de faire le nettoyage des fenêtres par le dehors doivent ou se servir

Advertisement for J.A. Désy. Text: 'Adoptez Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J. A. DÉS Y, (Limitée) Qualité supérieure Montréal